



# Programme de sécurité physique et gestion des stocks de Mines Advisory Group



ACTION CONTRE LES MINES ET RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE



## Burundi

ÉTUDE DE CAS | SEPTEMBRE 2012

**CIDHG | GICHD**



Le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), **organisation internationale spécialisée**, enregistrée en tant que fondation à but non lucratif en Suisse, œuvre à **l'élimination** des mines, des restes explosifs de guerre et autres engins explosifs, tels que les stocks de munitions dangereuses. Le CIDHG apporte des **conseils** et un soutien au développement des capacités, entreprend des recherches appliquées, diffuse des connaissances et des meilleures pratiques et élabore des **normes**. Par son travail, en **coopération** avec ses partenaires, le CIDHG permet aux autorités nationales et locales des **pays touchés par les mines de planifier, coordonner, mettre en place, superviser et évaluer** des programmes d'action contre les mines de manière efficace, efficiente et sûre, et d'appliquer la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et les autres instruments pertinents du droit international. Le CIDHG est attaché aux principes humanitaires **d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance**.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	4
Mines Advisory Group: de l'action contre les mines à la sécurité physique et la gestion des stocks (PSSM)	4
Contexte de travail	5
<b>L'ACTION DE MAG AU BURUNDI</b>	6
Soutien initial à la Force de défense nationale (FDN)	6
Soutien à la Police nationale burundaise (PNB) en matière de PSSM	7
Désarmement de la population civile	8
Enquête pour la PNB	8
Sécurité physique et gestion des stocks (PSSM)	9
Renforcement des capacités nationales en matière d'action contre les mines	10
<b>PROGRAMME ACTUEL DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS (PSSM) DE MAG AUPRÈS DE LA FDN</b>	11
Enquête sur les armureries et les dépôts de la FDN	11
Destruction des munitions	12
Destruction des ALPC	13
Sécurité physique	13
Développement des capacités	13
Gestion de la qualité	14
Gestion de l'information	15
Capacité de MAG	15
<b>RÉSULTATS</b>	16
Résultats de la PSSM entreprise auprès de la FDN	16
Durabilité	17
<b>FINANCEMENT</b>	18
<b>LA PSSM ET SES LIENS AVEC LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE AU SENS LARGE</b>	19
Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Burundi	19
Les efforts de contrôle des ALPC au Burundi	20
La PSSM et la réforme du secteur de la sécurité	21
<b>DÉFIS OPÉRATIONNELS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS</b>	22
<b>CONCLUSIONS</b>	24
<b>ANNEXES</b>	27
Annexe 1   Étapes clés	27
Annexe 2   Personnes consultées	28
Annexe 3   Carte des régions de la PNB	29
Annexe 4   Carte des régions militaires (FDN)	30
Annexe 5   Articles 6 à 9 du Protocole de Nairobi	31
Annexe 6   Formulaire d'assurance qualité de MAG Burundi pour la destruction des ALPC	32
Annexe 7   Exemple de formulaire d'évaluation des armureries	33 - 40
Annexe 8   Exemple de formulaire pour la collecte des munitions	41
Annexe 9   Exemple de formulaire pour la collecte des armes	42
Annexe 10   Documents consultés	43 - 44

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

En 2006, une évaluation de l'Agence de réduction des menaces du ministère américain de la Défense (*Defence Threat Reduction Agency - DTRA*) a identifié de sérieux risques associés à des conditions inadéquates de stockage et de manipulation des munitions au Burundi. Depuis 2007, Mines Advisory Group (MAG) travaille tant avec l'armée (Force de défense nationale - FDN) qu'avec la police du Burundi (Police nationale burundaise - PNB) afin de renforcer leur capacité en matière de sécurité physique et de gestion des stocks (*Physical Security and Stockpile Management - PSSM*).

MAG mène actuellement au Burundi un programme de sécurité physique et de gestion des stocks (PSSM) qui prévoit la destruction des excédents d'armes, de munitions et d'explosifs dans le but de réduire le risque de polifération illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que celui d'explosions accidentelles.<sup>2</sup> La présente étude de cas a pour objectifs: d'examiner les raisons pour lesquelles MAG, qui était à l'origine une organisation de déminage strictement axée sur l'action contre les mines, travaille maintenant également à la sécurité physique et à la gestion des stocks (PSSM); de documenter l'approche adoptée par MAG en matière de PSSM; et de tirer des enseignements de l'expérience de MAG au Burundi.<sup>3</sup>

### **Mines Advisory Group: de l'action contre les mines à la sécurité physique et la gestion des stocks (PSSM)**

Lors de sa création en 1989, MAG agissait comme organe consultatif, publiant des rapports sur les mines et les restes explosifs de guerre (REG) dans l'Afghanistan post-soviétique et, plus tard, au Cambodge. Le premier programme de déminage de MAG fut mis sur pied en Irak en 1992 et l'organisation a depuis établi des programmes d'action contre les mines partout dans le monde. MAG s'est toujours occupé des questions liées à la gestion des munitions, à côté de ses activités de déminage. Dans le cadre de ses programmes d'action contre les mines, MAG a par exemple dépollué des stocks d'armes et de munitions au Cambodge et en Angola dans les années 90, et a également joué un rôle dans le stockage des munitions dans des conditions de sécurité en Irak en 2003.

En 2005, MAG commença à regrouper ses activités liées aux ALPC, et à la PSSM au sein d'un programme plus large de gestion et destruction des armes classiques (*Conventional Weapons Management and Disposal - CWMD*). Ce programme apportait un soutien opérationnel à la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies en matière d'ALPC et d'accords régionaux sur les ALPC tels que le Protocole de Nairobi.<sup>4</sup> Le terme CWMD faisait référence à l'approche adoptée par MAG pour gérer l'éventail de munitions rencontrées dans le cadre de l'appui à la gestion des stocks, étant donné que nombre d'entre elles étaient de dimensions plus importantes que les ALPC, par exemple les bombes aériennes, les roquettes et les munitions d'artillerie.<sup>5</sup> MAG désigne maintenant ses activités en lien avec les ALPC et la PSSM sous le terme de "réduction de la violence armée".<sup>6</sup>

Le premier programme PSSM spécialisé de MAG fut mis en place en République démocratique du Congo (RDC) en 2006, lorsque le gouvernement de Joseph Kabila, élu de fraîche date, demanda à l'organisme de détruire les munitions qui appartenaient à l'opposition. MAG établit alors un programme PSSM qui procéda à la destruction de 120 000 ALPC sur la base logistique de l'armée à Kinshasa. La collaboration préalable de MAG avec la RDC en matière d'action contre les mines facilita l'instauration de bonnes relations de travail avec les autorités nationales. Les interventions de MAG en RDC ont jeté les bases de ses efforts ultérieurs en faveur de la PSSM au Burundi.

## Contexte de travail

En 2000, le gouvernement du Burundi et plusieurs des nombreux groupes armés qui avaient activement combattu le gouvernement depuis le début de la guerre civile en 1993 signèrent l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, qui marquait officiellement le début de la fin d'un conflit qui avait duré sept années. Toutefois, les deux principaux groupes rebelles dominés par les Hutus - le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et le Parti de libération du peuple hutu - Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) – ne participèrent pas au processus de paix. Le CNDD-FDD rejoignit finalement le processus de paix à la fin de l'année 2003. Une fois le principal groupe rebelle rentré dans le rang, le gouvernement du Burundi lança un processus de réformes politiques et institutionnelles de grande ampleur, alors même que la rébellion du Palipehutu-FNL continuait à battre son plein. Ce n'est qu'en 2008 que le Palipehutu-FNL se décida également à déposer les armes et signa son propre accord de cessez-le-feu avec le gouvernement, scellant enfin la paix au sens large.

Selon les résultats d'une enquête entreprise auprès des foyers par le Small Arms Survey et l'ONG de défense des droits de l'homme burundaise Ligue Iteka, environ 100 000 foyers burundais possédaient des ALPC en 2007, y compris des grenades, ce chiffre étant considéré par de nombreuses sources comme considérablement inférieur à la réalité.<sup>7</sup> En 2005, un groupe d'experts de l'ONU sur la RDC estimait qu'environ 300 000 armes se trouvaient entre les mains des divers groupes insurgés, milices et forces de défense locale participant au processus de paix au Burundi.<sup>8</sup>

Que ce chiffre soit fiable ou non, il est indubitable que la violence armée est devenue l'une des plus importantes sources d'insécurité au Burundi à l'heure actuelle. D'après des données de santé publique obtenues par le Small Arms Survey pour 2004-2005, les armes à feu et les grenades constituent les deux principales sources de blessures dans le Burundi d'après-conflit.<sup>9</sup> Les armes à feu sont souvent utilisées dans des attaques politiques isolées et pour des activités criminelles de nature économique; elles sont aussi fréquemment impliquées dans des accidents. Rien qu'en 2008, il s'est produit dans le pays plus de 1 500 incidents dus à des ALPC et des grenades, entraînant la mort de 1 000 personnes et faisant plus de 1 200 blessés. Il ne fait aucun doute que la violence armée au Burundi est attisée par la disponibilité des ALPC. Les stocks de la police et de l'armée font l'objet de nombreux vols ou détournements d'ALPC, en raison d'une capacité limitée à manipuler et stocker en toute sécurité les stocks d'ALPC et de munitions. On sait également que des membres de la PNB ont volé et vendu des ALPC provenant de leurs propres stocks afin de compléter leur salaire.<sup>10</sup>

Outre la menace de la violence armée, les dépôts de munitions militaires présentent un risque élevé d'explosion accidentelle. Si le Burundi n'a pas encore connu d'explosion grave, les conditions inadéquates de manipulation et de stockage, alliées à l'état volatil de certains stocks de munitions classiques et d'explosifs, représentent une grave menace pour les civils, d'autant plus que de nombreux dépôts sont situés dans des zones résidentielles à forte densité de population. On rencontre ce même problème dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne, y compris au Congo-Brazzaville, qui a connu une série d'explosions dans un dépôt de munitions en mars 2012.<sup>11</sup> D'après MAG, qui a procédé à une évaluation des armureries et dépôts de la FDN et de la PNB au Burundi, le pays risque de connaître un accident similaire. Pour apporter une solution adéquate à ce problème, MAG estime urgent de détruire les munitions excédentaires, obsolètes et dégradées et les surplus d'ALPC, de renforcer la sécurité physique des armureries et dépôts de munitions, et de former la police et l'armée au stockage des armes et des munitions dans des conditions de sécurité.

La FDN reconnaît qu'elle n'a pas une capacité de gestion des munitions suffisante et qu'elle a besoin d'aide dans ce domaine. Toutefois, il est difficile de dire dans quelle mesure la FDN se rend pleinement compte de la gravité des risques liés aux pratiques actuelles en matière de gestion des munitions et à l'état des dépôts de stockage. Par exemple, en février 2012, lors de l'inspection d'un dépôt de munitions dans la province de Bubanza, MAG a découvert qu'un local d'entreposage de la FDN, qui contenait des armes, des munitions et des explosifs hautement instables, était également utilisé comme local d'habitation par au moins cinq armuriers. Cette situation aurait facilement pu provoquer une explosion accidentelle mortelle. "À moins d'un mètre des lits et à proximité de deux génératrices et d'un petit réservoir de carburant en plastique se trouvaient deux grenades à fusil posées sur des boîtes de munitions. Ces boîtes encombraient les fenêtres et obstruaient la ventilation, et les munitions étaient stockées avec des produits inflammables tels que des bougies, des briquets et du charbon de bois. En présence d'environ 200 Kg de matières explosives actives, le moindre faux mouvement des magasiniers - une cigarette jetée négligemment, un accident en cuisinant - ou la moindre défaillance électrique auraient pu entraîner une énorme explosion sur une zone de choc atteignant 300 mètres et tuer ou blesser plus de 100 personnes."<sup>12</sup>

En mai, MAG a découvert deux tonnes de dynamite inutilisée qui fuyait. Celle-ci appartenait à une entreprise de construction étrangère et était stockée dans deux conteneurs non ventilés dans un camp de la FDN à Bubanza. Cela faisait deux ans que la dynamite était stockée dans des conteneurs pouvant atteindre jusqu'à 50 degrés Celsius au soleil. MAG a appris l'existence des conteneurs à l'occasion d'une collecte d'armes et de munitions effectuée dans le camp. MAG les a transportés jusqu'à un site de destruction situé à 15 km de là et les a détruits.<sup>15</sup>

## L'ACTION DE MAG AU BURUNDI

Sur la base des efforts de PSSM déployés par MAG en RDC et suite à une évaluation des dépôts de stockage d'armes et de munitions au Burundi réalisée par l'Agence de réduction des menaces du ministère américain de la Défense (DTRA), le Bureau pour la réduction et l'élimination des armements du Département d'état américain (*Office for Weapons Removal and Abatement* - WRA) a confié à MAG la tâche de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la DTRA et d'apporter un soutien en matière de PSSM à la FDN au Burundi. L'évaluation de la DTRA signalait les graves risques associés aux médiocres conditions de stockage et de manipulation des munitions, et indiquait la présence de systèmes antiaériens portables (*Man-Portable Air Defence Systems* - MANPADS)<sup>14</sup> et d'excédents d'armes et de munitions devant être détruits.

### Soutien initial à la Force de défense nationale (FDN)

MAG entama sa collaboration avec la FDN en 2007 par un projet de huit mois financé par le WRA, qui était destiné à réduire la menace posée par les armes classiques au Burundi. Le travail consistait, entre autres, à détruire des armes et des munitions et à promouvoir le stockage dans de bonnes conditions de sécurité des armes et des munitions qui étaient stockées sur la base logistique de la FDN à Bujumbura. MAG entreprit une mission de reconnaissance et d'évaluation en juillet 2007, au cours de laquelle il identifia la nécessité de détruire les armes et munitions détériorées, obsolètes et excédentaires, y compris un important stock de systèmes antiaériens portables.<sup>15</sup>

MAG détruisit au total 312 systèmes antiaériens portables, ainsi que d'autres armes. Fin 2007, un atelier de destruction des ALPC<sup>16</sup> fut installé sur la base logistique de la FDN à Bujumbura, avec l'aide du PNUD et du WRA.<sup>17</sup> MAG forma une équipe de 15 membres de la FDN à détruire tous types d'ALPC à l'aide de fraises à disque et de cisailles hydrauliques.<sup>18</sup> MAG forma une deuxième équipe de la FDN au transport et à la destruction des munitions dans des conditions de sécurité. À la demande du gouvernement américain, MAG érigea également une barrière autour de la base logistique de la FDN à Bujumbura afin d'en renforcer la sécurité physique, étant donné qu'il s'agissait de l'un des principaux sites de stockage de la FDN et qu'il contenait plusieurs dépôts. Une fois le projet terminé, MAG répondit à la demande du directeur exécutif de la PNB qui exprimait un besoin en matière de PSSM, mettant un terme à son travail avec la FDN, qui ne reprendrait qu'en 2011.



### **Soutien à la police nationale burundaise (PNB) en matière de PSSM**

Conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix, le gouvernement de transition du Burundi (2001-2005) créa une nouvelle force de police nationale - la PNB - en décembre 2004. La PNB était composée d'anciens membres de la gendarmerie, de personnel militaire des forces armées burundaises et de combattants issus des divers groupes rebelles qui avaient fait la paix avec le gouvernement à partir d'août 2000. Avec la création de la PNB, les forces de police du Burundi passèrent d'un peu moins de 3 000 officiers à environ 18 000. Étant donné que la plupart des anciens rebelles et officiers militaires ayant rejoint la PNB étaient illettrés et dépourvus de toute formation policière ou militaire, la PNB fut confrontée, à ses débuts, à une capacité réduite et à une gestion déficiente.<sup>19</sup>

Selon une enquête réalisée en 2006-2007 par le Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (CENAP) et l'Institut Nord-Sud (INS), 14 pour cent des personnes interrogées identifiaient la PNB comme la principale source d'insécurité dans leur communauté et seulement 36 pour cent d'entre elles déclaraient que la PNB leur inspirait confiance. Bien que ce dernier chiffre soit monté à 59 pour cent en 2008, la PNB demeure une source d'insécurité au Burundi.<sup>20</sup> Outre les nombreux cas d'agression et de manque de respect envers les civils qui ont été signalés, un rapport de Human Rights Watch publié en mai 2012 a révélé que le parti au pouvoir au Burundi, le CNDD-FDD, utilise la police pour mener des attaques politiques contre l'opposition.<sup>21</sup> Bien qu'elles soient le fait d'un petit nombre de policiers étroitement liés au CNDD-FDD, de telles violations des droits de l'homme nuisent aux forces de police dans leur ensemble, érodant la confiance du public en leur capacité et leur légitimité.

## Désarmement de la population civile

MAG a travaillé avec la PNB de la deuxième moitié de 2008 jusqu'à la fin de 2010. Sa coopération initiale avec la PNB, entamée en juillet 2008, était financée par le gouvernement des Pays-Bas. Au cours de cette première phase, MAG forma une équipe mobile de la PNB à la collecte, au transport et à la destruction des armes qui avaient été volontairement remises à la PNB ou qui avaient été saisies par elle dans le cadre de la campagne de désarmement civil lancée par le gouvernement du Burundi en 2006.<sup>22</sup>

L'équipe comprenait huit officiers de police (un chef d'équipe, quatre opérateurs, un médecin et deux chauffeurs). MAG dispensa à l'équipe une formation à la neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX) comprenant 26 heures de théorie et 36 heures d'exercices pratiques sur le terrain et en classe, ainsi qu'une formation continue régulière.

## Enquête pour la PNB

Par ailleurs, la PNB demanda à MAG de réaliser une enquête sur ses stocks d'ALPC. Cette évaluation, d'une durée de quatre mois environ, était financée par les gouvernements suisse et britannique. Deux équipes MAG-PNB se rendirent sur 206 sites de la PNB<sup>23</sup> avec les objectifs suivants:

- > produire une carte de localisation exacte de tous les postes de la PNB;
- > déterminer la quantité d'ALPC détenues par la PNB, et le nombre de celles qui étaient hors d'usage, de celles qui avaient été saisies et de celles qui étaient excédentaires;
- > déterminer les types de munitions et la quantité de stocks excédentaires;
- > évaluer la sécurité physique de chaque armurerie.

L'enquête a montré que:

- > la PNB dispose d'un important surplus d'armes et de munitions, dont beaucoup sont obsolètes, en mauvais état et/ou ne sont pas adaptées aux besoins des forces de police;<sup>24</sup>
- > le stockage persistant d'ALPC en surplus exerce une contrainte inutile sur une capacité de stockage limitée et donne lieu à des conditions de stockage dangereuses;
- > les armes et les munitions sont souvent stockées au même endroit, dans des conditions de sécurité et de surveillance insuffisantes et les armes à feu ne sont pas enfermées dans un endroit verrouillé;
- > les armuriers de la PNB n'ont pas reçu de formation sur la manière adéquate de stocker et manipuler les stocks.<sup>25</sup>

Les résultats de l'enquête, ainsi qu'une base de données contenant des informations détaillées sur chacun des 206 sites visités, furent officiellement remis au directeur général de la PNB en juin 2009. La base de données comprenait, pour chaque site, des données relatives à l'identification (par exemple la localisation, les coordonnées GPS, les unités de police concernées, etc.), la description (type et construction du bâtiment, ameublement, esquisses, photographies, etc.), la sécurité (portes et fenêtres, magasins spécialisés, nombre et qualifications des armuriers, etc.) et les ALPC (nombre, type, état). L'objectif de la base de données était de fournir à la PNB, au niveau du siège, un outil permettant de surveiller les armureries.<sup>26</sup>

## Sécurité physique et gestion des stocks (PSSM)

Outre la base de données, MAG transmet à la PNB plusieurs recommandations, dont certaines étaient très urgentes car les élections de 2010 étaient proches et l'on craignait qu'elles provoquent une flambée de violences. La communauté internationale et la police convinrent de la nécessité de renforcer la sécurité physique des stocks d'armes, de munitions et d'explosifs.<sup>27</sup> De juin 2009 à décembre 2010, MAG a mis en oeuvre les recommandations formulées dans l'enquête en matière de PSSM, sur un financement des gouvernements hollandais, belge et suisse. Le projet avait pour objectif de réduire la vulnérabilité des stocks d'ALPC de la PNB en les protégeant contre le vol, la fraude et les explosions accidentelles.<sup>28</sup> À cet effet, MAG a adopté une approche en trois volets:

1. **Destruction des surplus d'armes et de munitions:** une équipe de la PNB formée par MAG a visité des dépôts dans tout le pays afin de collecter et détruire les ALPC obsolètes et excédentaires. En 18 mois, elle a rassemblé un total de 3 614 armes, 6 826 chargeurs, 13 978 munitions et 1 019 590 cartouches, et détruit 593 armes, 2 514 chargeurs, 9 867 munitions et 316 548 cartouches.<sup>29</sup>
2. **Renforcement de la sécurité physique:** MAG a amélioré la sécurité physique de 136 postes de police et de 32 dépôts de stockage d'ALPC dans tout le pays. MAG a mis en place des mécanismes destinés à sécuriser les armes et les munitions. Par exemple, MAG a installé dans les postes de police des râteliers pour les armes à feu et les chargeurs afin de permettre à la PNB de stocker ses armes et munitions de manière adéquate et d'augmenter la sécurité de ses armureries. Sur les sites de stockage, MAG a renforcé les fenêtres et les portes, installé des sas d'accès afin de limiter l'accès au personnel autorisé uniquement, remplacé les portes en bois par de lourdes portes métalliques renforcées et substitué aux petits verrous de solides cadenas.<sup>30</sup>
3. **Formation des armuriers:** par le biais de la formation, MAG souhaitait renforcer la capacité des armuriers de la PNB à stocker et entretenir leurs ALPC dans des conditions adéquates. La formation les aurait aidés à mettre en place des procédures de sécurité de base et à améliorer la gestion et le suivi des ALPC. Bien que MAG ait dispensé une formation initiale, cette composante n'a pas été pleinement mise en oeuvre, principalement en raison d'un manque de financement, mais également en raison des problèmes rencontrés pour obtenir l'approbation du ministère de la Sécurité publique, malgré l'intérêt démontré par les armuriers de la PNB.

À la fin du projet, MAG transmet au ministère de la Sécurité publique et à la PNB un rapport sur le projet qui comprenait une série de recommandations que la PNB devait mettre en oeuvre, parmi lesquelles:

- > ne garder dans les armureries que l'armement strictement nécessaire;
- > veiller à ce que les armes à feu soient gardées sous clé lorsqu'elles ne sont pas en service;
- > retirer les chargeurs des armes à feu lorsqu'elles ne sont pas en service afin de renforcer la sécurité;
- > assurer un suivi rigoureux des mouvements d'armes (entrées et sorties) depuis et vers les armureries;
- > former les armuriers à la surveillance, à l'entretien et au stockage des armes;
- > mettre en place une directive en matière de stockage des armes et des munitions dans des conditions de sécurité.<sup>31</sup>

Au total, le budget alloué au soutien de MAG à la PNB s'élevait à 1 615 000 USD environ. Malgré le succès remporté par le projet et les résultats manifestes obtenus, la viabilité à plus long terme se trouvait compromise. Selon MAG, "la mise en place de matériels comme des râteliers d'armes, ou la réalisation de travaux comme le renforcement des ouvertures des magasins d'armes, vont évidemment dans le bon sens. Mais, si elles sont isolées, elles ne sont pas suffisantes pour abaisser le risque posé par de l'armement à un niveau acceptable. Les mesures "passives" améliorent la sécurité mais elles doivent absolument être complétées par des mesures "actives" [telles que la formation] faites de directives, de suivi et de contrôles pour être pleinement efficaces."<sup>32</sup>

Le soutien de MAG à la PNB en matière de PSSM était fondé sur une période de temps et des ressources bien déterminés et le contrat ne prévoyait ni suivi ni évaluation de l'impact du projet. MAG n'a par conséquent pas eu la possibilité de retourner sur les lieux pour évaluer si la PNB continue à entretenir ses stocks et ses armureries selon les mêmes normes que celles auxquelles ses membres ont été formés.

Toutefois, les données empiriques recueillies lors de visites informelles que MAG a effectuées dans les armureries de la PNB qu'il avait remises en état indiquent que la manipulation des armes et des munitions ainsi que leurs conditions de stockage et d'inventaire demeurent médiocres, ce qui soulève la question de la viabilité et du risque persistant. Malheureusement, les changements de comportement et l'amélioration des pratiques en matière de gestion des armes ne se produisent pas du jour au lendemain et requièrent une approche à long terme fondée sur le développement des capacités et le suivi.

Vers la fin du projet, la relation qu'entretenait MAG avec la PNB s'est détériorée, en partie à cause des attentes non réalistes de la PNB par rapport au soutien qu'elle attendait de MAG. Par exemple, la PNB s'attendait à ce que MAG construise de nouvelles armureries alors que MAG, tenu par des ressources limitées et un calendrier de projet serré, se concentrait sur la réhabilitation et la sécurisation des armureries existantes afin d'avoir un impact plus large. MAG a également rencontré des difficultés dans sa relation avec la Commission nationale permanente de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (CNAP), ce qui a pu également avoir un effet négatif sur sa relation avec la PNB.<sup>33</sup>

### **Renforcement des capacités nationales en matière d'action contre les mines**

Bien que le principal objectif de MAG au Burundi ait été de renforcer la capacité en matière de PSSM, l'organisation a également joué un rôle de soutien à l'action contre les mines. Le problème de la contamination par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre (REG) au Burundi, héritage de la guerre civile, avait déjà été résolu en grande partie par la Fondation suisse de déminage (FSD) et DanChurchAid. Les deux organisations avaient quitté le pays en 2008 et en février 2009, la FSD déclara qu'il ne restait aucune dépollution significative à y effectuer.<sup>34</sup> Peu après, des parties du pays auparavant aux mains des rebelles et supposées contaminées par des mines et REG furent rendues accessibles. En novembre 2009, le gouvernement indiqua que quatre provinces dans la région de la forêt de la Kibira, au nord-ouest du pays, étaient soupçonnées d'être contaminées.

Étant donné que MAG travaillait déjà sur la PSSM au Burundi, le gouvernement demanda son assistance pour dépolluer ces zones et développer la capacité résiduelle d'action contre les mines de l'autorité nationale d'action contre les mines, la DAHMI (Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines et Engins Non Explosés), qui fait partie de l'Unité de la protection civile du ministère de la Sécurité publique. Entre juillet et septembre 2010, MAG et la DAHMI menèrent conjointement l'enquête non technique de 96 zones soupçonnées dangereuses (ZSD) dans cinq provinces. L'enquête confirma la contamination dans 12 zones. Sur un financement du gouvernement suisse, MAG forma une équipe de la DAHMI au déminage au niveau 1 de la certification NEDEX (et cinq membres du personnel au

niveau NEDEX 2) et dépollua les zones confirmées comme contaminées au cours de l'enquête non technique. En janvier 2012, le gouvernement burundais identifia de nouvelles zones suspectes à proximité de pylônes électriques qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une enquête. C'est la DAHMI qui a la responsabilité d'éliminer la menace résiduelle des mines et REG. Le soutien de MAG à l'action contre les mines a officiellement pris fin en décembre 2011, mais MAG continue à fournir des conseils techniques sur demande.



### **PROGRAMME ACTUEL DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS (PSSM) DE MAG AUPRÈS DE LA FDN**

Le succès du travail de MAG auprès de la PNB a suscité l'intérêt de la FDN pour une assistance similaire. MAG a repris sa collaboration avec la FDN, avec le soutien du WRA. Cependant, c'est cette fois la FDN elle-même, et non le WRA, qui a sollicité directement l'assistance de MAG. L'objectif du programme du projet actuel est de renforcer la capacité de la FDN à gérer les ALPC en toute sécurité, en détruisant les surplus afin de réduire le risque de prolifération illicite et d'accidents liés aux ALPC.<sup>55</sup> MAG souhaiterait également dispenser une formation aux armuriers de la FDN et renforcer la sécurité physique des armureries et des dépôts, mais cela dépendra de la possibilité d'obtenir un financement.

#### **Enquête sur les armureries et les dépôts de la FDN**

Sur un financement du gouvernement suisse, MAG a dispensé une formation à une équipe d'enquête de la FDN pendant deux mois, en novembre et décembre 2010. L'équipe a ensuite réalisé une enquête des armureries et dépôts de la FDN dans tout le pays jusqu'en février 2011 afin d'améliorer la sécurité et la gestion des armes et des munitions. L'enquête s'est penchée sur une série de facteurs différents, parmi lesquels:

- > la quantité d'armes, de munitions et d'explosifs;
- > leur type;
- > les sites de destruction;
- > les risques pour la sécurité et les risques potentiels;
- > les infrastructures disponibles;
- > les procédures d'enregistrement;
- > l'accessibilité.

L'enquête a révélé les faits suivants:

- > de nombreuses armes et munitions excédentaires de la FDN sont détériorées ou obsolètes et certaines munitions présentent un risque élevé d'explosion;
- > les conditions de stockage des armes et des munitions sont inadéquates. De nouvelles armureries sont nécessaires et les armureries et dépôts existants doivent être remis en état. Par exemple, les ALPC n'étaient pas enchaînées ni mises sous clé et se trouvaient souvent stockées sans râteliers;
- > les armuriers de la FDN manquent de formation en matière de stockage et de gestion des munitions dans des conditions de sécurité.<sup>36</sup>

La FDN a utilisé les résultats de l'enquête pour compiler une liste des ALPC à détruire et pour identifier les armureries et dépôts de munitions qu'il est urgent de réhabiliter ou de construire. Selon les estimations de la FDN et de MAG, environ 150 tonnes de munitions et 12 000 ALPC devaient être détruits.<sup>37</sup> Sur la base de cette estimation, MAG a alors obtenu un financement du PM/WRA afin de détruire 70 tonnes de munitions et 7 000 ALPC entre novembre 2011 et juin 2012.<sup>38</sup>

### **Destruction des munitions**

Les méthodes utilisées par MAG pour détruire les munitions et les explosifs tiennent compte des facteurs suivants:

- > l'état des munitions et explosifs;
- > le type de mécanisme de chargement utilisé pour chaque type différent de munition;
- > la position de l'engin (sur le sol, enterré, collé dans une structure);
- > l'environnement (espace découvert, zone urbaine, zone spéciale, etc).

Sur la base de ces facteurs, l'équipe de destruction des munitions de la FDN formée par MAG utilise les méthodes de destruction de munitions suivantes:

- > les munitions et explosifs collectés sur les sites de stockage sont transportés et détruits sur des sites de destruction militaires spécialement réservés à cet effet, c'est-à-dire le site de destruction de Mudubugu, dans la province de Bubanza;
- > les munitions et explosifs détériorés découverts sur les sites de stockage sont neutralisés si nécessaire et déplacés à proximité pour être détruits sur place;
- > les munitions et explosifs gravement détériorés sont détruits sur place.<sup>39</sup>

Pour renforcer la sécurité des activités de destruction des munitions, le PNUD et MAG ont soutenu la remise en état complète d'une route en terre entre le dépôt de stockage temporaire de Bubanza et le site de destruction, afin de faciliter un accès en toute sécurité aux véhicules qui transportaient les munitions. Au titre de la subvention du WRA, MAG devait détruire 70 tonnes de munitions. À la fin de mai 2012, MAG en avait déjà détruit 97 tonnes.

## **Destruction des ALPC**

L'équipe de la FDN collecte également les ALPC dans les armureries de la FDN, et les transporte et les stocke sur la base logistique de la FDN à Bujumbura jusqu'à ce qu'il y en ait un nombre suffisant pour garantir une longue période de destruction à l'atelier de destruction d'ALPC situé sur cette même base de la FDN. Ceci permet de garantir une efficacité maximale et une utilisation optimale des équipements. L'équipe de la FDN formée par MAG détruit les ALPC à l'aide de cisailles hydrauliques et de trois découpeuses à disque métallique. Il se trouve en tout temps sur le site deux membres de l'équipe de destruction d'ALPC de la FDN, qui ont la responsabilité de surveiller le travail de destruction des ALPC et d'en effectuer le contrôle de qualité.

À la fin de juin 2012, MAG avait détruit 6 393 ALPC et prévoyait d'en avoir détruit 7 000 avant la fin du mois de juillet.<sup>40</sup>

## **Sécurité physique**

MAG a l'intention d'aider la FDN à renforcer la sécurité physique de ses dépôts de stockage et de ses armureries. Toutefois, le financement actuel du WRA ne couvre pas ce volet et MAG recherche des fonds auprès d'autres donateurs.

## **Développement des capacités**

La capacité NEDEX des militaires burundais est très faible; peu de soldats ont bénéficié d'une formation structurée et cela vaut même pour les anciens combattants qui ont été intégrés à l'armée sans aucune formation préalable. En décembre 2011, MAG a dispensé une formation NEDEX de niveau 1 à l'équipe de la FDN pendant une période de six semaines. Parmi les sujets précis qui ont été abordés lors de cette formation figurent: la théorie sur les armes, les munitions et les explosifs (fonctionnement et identification); les aspects théoriques et pratiques de la collecte, du transport et de la destruction des armes et des munitions; les premiers secours et la sécurité au travail; les communications sur le terrain; une introduction aux risques posés par le stockage non sécurisé d'armes et de munitions; et une introduction aux normes, accords et protocoles liés à la destruction des armes et des munitions (Normes internationales de l'action contre les mines - NILAM, Programme d'action de l'ONU, Protocole de Nairobi, etc.).

Par ailleurs, MAG dispense des cours de perfectionnement mensuels, organise des démonstrations sur les sites et met aussi en place des examens écrits à l'intention des équipes.

L'équipe actuelle de la FDN comprend douze personnes. MAG octroie aux soldats de la FDN des indemnités journalières (allocations alimentaire et d'hébergement) afin de compléter leur solde qui est insuffisante et de les encourager à poursuivre leur participation au programme. En plus de former des équipes de la FDN à soutenir la mise en œuvre du programme de PSSM, MAG reconnaît que la formation de la FDN dans son ensemble constitue un élément d'importance critique pour une PSSM durable. S'il est nécessaire de détruire les munitions et ALPC excédentaires, obsolètes et détériorées, il faut également développer la capacité de gestion des munitions de la FDN. Sans un soutien suffisant au renforcement des capacités, les armuriers continueront à appliquer des méthodes de manipulation et de stockage dangereuses, qui exposeront des vies à un risque constant d'explosion accidentelle et de vol ou de détournement d'ALPC.

MAG envisage de former les armuriers de la FDN, mais également ceux de la PNB si celle-ci manifeste son intérêt. Un atelier de formation s'étendrait sur quatre à six semaines et le matériel de formation à la PSSM de MAG est mis au point sur place par ses conseillers techniques et adapté aux besoins, capacités et contextes locaux. MAG cherche actuellement à obtenir des fonds pour ce volet de la formation.



### Gestion de la qualité

Chaque programme de PSSM de MAG élabore des procédures opérationnelles permanentes (POP) de PSSM sur la base de son contexte national et de ses capacités. Les POP sont fondées sur les NILAM applicables en matière de destruction et de stockage des munitions en toute sécurité, sur les *International Munitions Technical Guidelines* (IATG) (directives techniques internationales sur les munitions), sur les *draft International Small Arms Control Standards* (ISACS)<sup>41</sup> (projets de normes internationales en matière de contrôle des armes de petit calibre) et sur les normes de l'OTAN.

Les POP de MAG sont révisées chaque année, et sont actualisées et améliorées lorsque le besoin s'en fait sentir. Les POP sont également partagées avec d'autres programmes PSSM de MAG, mais de façon informelle.

MAG a mis au point des POP sur la PSSM au Burundi; ces dernières abordent toute une gamme de sujets, parmi lesquels:

- > l'identification des ALPC;
- > la collecte des armes, munitions et explosifs;
- > le transport des armes, munitions et explosifs par la route;
- > le stockage temporaire des armes, munitions et dispositifs explosifs par la Brigade logistique de la FDN à Bujumbura, et à Mudubugu, dans la province de Bubanza;
- > la destruction et la démolition;
- > la destruction par incinération des munitions de petit calibre et des engins non explosifs;
- > le Centre de Destruction permanent de la FDN à Mudubugu;
- > l'atelier de destruction des ALPC de la FDN, Brigade Logistique, Bujumbura;
- > l'assurance qualité (AQ) et le contrôle qualité (CQ);
- > la neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX);
- > les communications;
- > le soutien médical et l'évacuation.

MAG n'a pas formalisé sa gestion pour la PSSM. En plus du coordonnateur pour la PSSM dont MAG dispose au niveau du siège, l'équipe de développement international de MAG, basée au siège à Manchester, effectue habituellement une visite par an au programme du Burundi afin de fournir des conseils en matière de normes et de gestion de la qualité, entre autres objectifs. Au Burundi, aucune organisation n'a la responsabilité d'effectuer l'assurance qualité (AQ) et le contrôle qualité (CQ) du travail de PSSM réalisé par MAG. MAG travaille conformément à ses propres POP et le directeur des opérations techniques (*Technical Operations Manager*) vérifie que le travail entrepris par les équipes de la FDN formées par MAG s'effectue en conformité avec les POP.<sup>42</sup> Ce sont des membres spécifiques des équipes de destruction des munitions et de destruction des ALPC de la FDN au bénéfice d'une formation qui sont chargés de la mise en œuvre de l'AQ et du CQ. Les cadres dirigeants de la FDN inspectent également le travail de MAG. MAG admet qu'en raison des contraintes que connaît la FDN en matière de capacité de gestion des munitions, il est nécessaire de former des superviseurs d'AQ/CQ au sein de la FDN afin de garantir que les activités de PSSM seront conformes aux POP et aux normes internationales. En RDC, MAG a collaboré avec les autorités pour mettre au point des normes nationales en matière de PSSM, mais au Burundi MAG n'a eu ni le temps ni la capacité de le faire et a par conséquent dû se contenter d'élaborer des POP. Selon MAG Burundi, l'élaboration d'une politique et de normes nationales requiert du temps et les donateurs n'ont pas manifesté d'intérêt pour soutenir ce type d'activité.

Dans la mesure où il s'agit encore d'un domaine de travail relativement récent, MAG est en train de mettre en place des mécanismes qui donneront à ses conseillers techniques pour la PSSM l'occasion de partager les supports d'information entre divers programmes, de comprendre les défis opérationnels, de discuter des bonnes pratiques et de mettre en place des plans de formation qui pourront être utilisés et adaptés au contexte local de chaque pays cible.

### **Gestion de l'information**

Les données recueillies lors des enquêtes sur les armureries et dépôts et lors des activités de collecte et de destruction sont enregistrées dans des formulaires par les équipes de la FDN formées par MAG. Ces formulaires sont approuvés et signés par le commandant de l'unité de la FDN et par l'équipe de collecte ou d'enquête de la FDN. MAG enregistre le type d'armes, de munitions ou d'explosifs collectés, la date de la collecte, la date de la destruction, leur origine, leurs numéros de série, de fabrication, etc. L'unité de la FDN garde une copie et MAG en garde une autre. MAG entre alors les données dans une feuille de calcul Excel (voir les annexes 8 et 9). Les mises à jour mensuelles sont partagées avec le chef du personnel de la FDN et avec la CNAP.

### **Capacité de MAG**

Le programme de MAG au Burundi comprend 14 membres du personnel recrutés au niveau national, 14 membres de la FDN, trois membres du personnel recrutés au niveau international (dont deux sont des conseillers techniques au bénéfice d'une certification NEDEX de niveau 4) et un stagiaire non rémunéré. Le programme PSSM requiert au moins un conseiller formé possédant une certification NEDEX de niveau 4 pour les activités de collecte et de destruction des munitions.

Les aspects liés à la sécurité physique du programme requièrent une personne connaissant la nécessité et la manière de stocker les armes et les munitions dans des conditions de sécurité et au bénéfice d'une compréhension des éléments de base en matière de construction. Au Burundi, les conseillers techniques de MAG collaborent avec les ouvriers de la construction locaux pour réhabiliter les armureries et les dépôts de stockage.

## RÉSULTATS

MAG indique que ses projets de PSSM au Burundi depuis 2007 ont contribué:

- > à appuyer la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et la consolidation de la paix en donnant à la police et à l'armée les moyens de sécuriser leurs armes et, ce faisant, de diminuer la fuite des armes appartenant à l'État, et en promouvant le professionnalisme des forces de défense et de sécurité. Ce volet a été complété par la destruction des ALPC collectées lors du désarmement de la population civile.
- > à soutenir la sécurité humaine et le développement socio-économique en réduisant le nombre d'ALPC en circulation, ce qui a atténué l'incidence de la violence armée.
- > à limiter les risques d'accidents liés aux explosions accidentelles sur des sites de munitions en retirant les armes et munitions dangereuses des armureries et des dépôts de munitions et en favorisant un système de stockage amélioré.
- > à appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nairobi sur les ALPC et de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement.<sup>43</sup>

Toutefois, dans ses rapports aux donateurs, MAG rend compte des résultats essentiellement en termes d'extrants, c'est-à-dire en nombre de tonnes de munitions détruites, en nombre d'ALPC collectées et détruites, en nombre de râteliers d'armes installés, etc. Pas plus que les autres opérateurs qui mettent en œuvre des programmes de PSSM, MAG ne dispose d'une méthodologie standard pour communiquer les résultats de ses programmes de PSSM. MAG Burundi s'efforce de mesurer les résultats en termes d'impact de prévention des explosions accidentelles sur la population civile vivant dans un certain rayon autour d'un dépôt de munitions ou d'une armurerie de la FDN. Sur la base des statistiques fournies par la FDN, MAG indique le nombre de personnes qui ont été sauvées d'une explosion accidentelle. Toutefois, MAG admet qu'il n'apparaît pas clairement sur quelles données se fondent les statistiques de la FDN.

Tandis que MAG affirme que son travail de sécurité physique et gestion des stocks concourt à endiguer la prolifération illicite des ALPC au Burundi et contribue à la réforme du secteur de la sécurité (RSS) au sens large, MAG Burundi reconnaît avoir des difficultés à obtenir des données pour appuyer cette allégation. MAG n'a pas mis en place un processus qui lui permettrait de déterminer dans quelle mesure la PSSM contribue à prévenir la perte ou le détournement des ALPC conservées dans les magasins de munitions et d'armes au Burundi, ou d'évaluer les changements intervenus dans la capacité des autorités nationales en matière de sécurité du stockage des munitions.

En juillet, MAG a envoyé son conseiller supérieur en Gestion de la liaison avec les communautés, qui a effectué de nouvelles visites sur certains sites déjà traités afin de réaliser un travail d'évaluation de l'impact.

### Résultats de la PSSM entreprise auprès de la FDN

Le récent programme PSSM de MAG auprès de la FDN fixait une quantité cible de 70 tonnes de munitions et de 7 000 ALPC à détruire. Le tableau suivant fournit un résumé du nombre d'armes et de munitions collectées et détruites par l'équipe de la FDN formée par MAG, entre décembre 2011 et juin 2012.

Date	Armes	Chargeurs et canons	Munitions	Munitions d'armes de petit calibre	Tonnes de munitions
<b>Détruits</b>					
Décembre 2011- Janvier 2012	603	1 535	2 227	332 000	15,83
Février	910	1 375	1 359	420 200	17,85
Mars	553	3 292	1 300	601 460	25,1
Avril	1 799	2 695	2 490	465 698	20,43
Mai	1 096	1 540	737	367 175	15,15
Juin	1 432	612	240	60 112	2,87
<b>Total</b>	<b>6 393</b>	<b>11 049</b>	<b>8 353</b>	<b>2 246 645</b>	<b>97,23</b>

À la fin de juin 2012, 97 tonnes de munitions et 6 393 ALPC avaient été détruites au total. MAG a plus qu'atteint sa quantité cible d'ALPC à détruire. Toutefois, les progrès réalisés pour atteindre les quantités cibles prévues en matière de destruction d'armes et de munitions ont parfois été lents et selon MAG, les retards sont imputables: à des estimations incorrectes fournies par la FDN, fondées sur les données de la FDN pour l'ensemble du pays et non sur le contenu des dépôts individuels; à un manque de capacité de l'équipe d'enquête de la FDN à effectuer des estimations précises; à des déplacements d'armes et de munitions entre différents dépôts après l'enquête; et à des retards bureaucratiques.

### Durabilité

Pour garantir des résultats durables, les programmes de PSSM requièrent une approche holistique reposant sur la destruction des surplus d'ALPC et de munitions, sur le renforcement de la sécurité physique des zones de stockage et sur le développement de la capacité des autorités nationales à entretenir et gérer leurs stocks dans des conditions de sécurité. Lorsqu'un élément de cette approche manque, la viabilité des autres éléments s'en trouve compromise. Un cadre stratégique global est également nécessaire afin de garantir, au niveau des cadres supérieurs, une acceptation et une volonté politiques par rapport à la PSSM, ainsi qu'une reconnaissance du besoin de renforcer la capacité en matière de gestion des munitions. Ceci devrait être mis en lien avec des efforts plus larges en vue de réformer le secteur de la sécurité.

Au Burundi, MAG a aidé le gouvernement à collecter et détruire d'importantes quantités de munitions, d'explosifs et d'armes excédentaires, obsolètes et dangereuses. Toutefois, en ce qui concerne la FDN, MAG n'a pas obtenu de financement pour remettre en état les installations de stockage et/ou pour construire des installations de stockage plus sûres ni, plus fondamentalement, pour collaborer avec les autorités nationales au renforcement de la capacité des armuriers à identifier, entretenir et gérer leurs stocks de manière sûre, responsable et transparente.

## FINANCEMENT

Les interventions de MAG en matière de PSSM au Burundi ont été financées par les gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis. Le PNUD a soutenu la participation de MAG à la campagne de désarmement de la population civile. Actuellement, le WRA est le principal donateur<sup>44</sup> de MAG au Burundi, mais le financement n'était disponible que jusque fin juillet 2012. Seule une petite partie du financement consacré aux activités de PSSM a été fournie par les canaux de financement de l'action contre les mines, la majeure partie étant mise à disposition par les canaux de financement de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits et par ceux du contrôle des ALPC.<sup>45</sup>

Activités PSSM de MAG	Estimation du financement octroyé
PSSM PNB (y compris enquête, destruction et sécurité physique)	1 615 000 USD
PSSM FDN (y compris enquête + projet de destruction actuel)	655 000 USD
Autres projets (projet initial de la FDN, atelier de destruction des armes, équipe mobile initiale de la police et désarmement civil)	1 325 000 USD

MAG a eu des difficultés à obtenir un financement pour développer la capacité de la FDN en matière de gestion des munitions. Les donateurs semblent réticents à utiliser le financement du développement pour soutenir des activités de développement des capacités. De la même manière, les donateurs n'ont pas souhaité donner la priorité au travail de prévention, c'est-à-dire à la sécurisation des armureries et des dépôts afin de prévenir les explosions accidentelles, le vol, etc. et ils ne semblent pas reconnaître pleinement les risques posés par l'impact potentiel d'une explosion accidentelle similaire à celle qui s'est produite au Congo-Brazzaville en mars 2012.

Il semble, malheureusement, que la communauté des donateurs au Burundi ne prenne pas la pleine mesure des risques encourus en raison d'un stockage inadéquat des munitions au Burundi, et de l'important surcoût que représente la résolution d'une crise humanitaire à la suite d'une seule explosion accidentelle, par comparaison avec le coût que représenterait la prévention d'une telle explosion.<sup>46</sup>

## LA PSSM ET SES LIENS AVEC LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE AU SENS LARGE

### Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Burundi

Dès janvier 2003, malgré le conflit en cours avec le CNDD-FDD et le Palipehutu-FNL, le gouvernement du Burundi entama une collaboration avec la Banque Mondiale afin de mettre en place un Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration (PNDRR). Ce programme exposait clairement les objectifs et lignes directrices du processus de DDR imminent au Burundi. En août 2003, le gouvernement établit officiellement la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration (CNDRR), destinée à fournir une orientation stratégique au Programme de démobilisation, réinsertion et réintégration (PDRR).

Bien que le processus de DDR ait été assez complet et se soit adressé à tous les anciens combattants, y compris les Gardiens de la Paix et les groupes de défense communautaire, il n'a réussi que de manière limitée à effectivement désarmer tous les ex-combattants. Pour un total de 35 000 combattants et Gardiens de la Paix démobilisés à la fin de 2007, seules 6 000 armes environ ont pu être collectées. Selon le Small Arms Survey, ce chiffre ne correspond pas aux estimations du nombre d'armes effectivement détenues par les groupes rebelles au cours du conflit, ce qui laisse supposer que de nombreuses ALPC circulaient encore librement dans le pays. Outre les armes qui n'ont pas été remises par les anciens combattants lors de la campagne de désarmement, le processus de DDR n'a pas réussi à résoudre le problème des armes achetées par les civils pour leur protection personnelle au cours des 14 années qu'a duré le conflit.

En 2006, le président lança une campagne de désarmement civil et établit la Commission Technique du Désarmement de la Population Civile et de la Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CTDC). La CTDC, sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, reçut pour mandat:

- > de concevoir une politique de désarmement nationale conforme aux engagements internationaux pris par le Burundi au titre du Programme d'action des Nations Unies, de l'instrument international sur le traçage des armes légères, de la Déclaration de Bamako, de la Déclaration de Nairobi et du Protocole de Nairobi.
- > d'assurer une coopération technique étroite entre toutes les parties impliquées, y compris la PNB, les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et d'autres.

Malheureusement, la CTDC n'a pas réussi à mettre en place un cadre clair pour la campagne, en particulier en termes de communication avec la population. Entre mai et décembre 2006, le gouvernement n'est parvenu à collecter que 4 766 ALPC, sur les 100 à 300 000 armes estimées en circulation au Burundi, un chiffre qui, s'il n'est pas insignifiant, s'avère plutôt anecdotique à la lumière de la présence beaucoup plus répandue des ALPC dans le pays.<sup>47</sup>

## Les efforts de contrôle des ALPC au Burundi

En 2006, le Burundi a ratifié le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, un protocole régional destiné à lutter contre la prolifération des ALPC. La même année, la CTDC a lancé une Stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de désarmement des civils, qui se concentrait sur la consolidation de la paix, le renforcement de la sécurité et la réduction de la violence armée. En 2007, la CTDC a modifié son approche, à la suite des conclusions et recommandations tirées de l'étude de la même année du Small Arms Survey et de la Ligue Iteka sur les ALPC au Burundi. La CTDC s'est attachée à :

- > mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation du public aux niveaux national et provincial;
- > apporter son concours aux acteurs de la société civile locale afin de diffuser des messages clés et d'étendre la sensibilisation aux risques des ALPC;
- > persuader les civils de remettre leurs ALPC aux autorités locales.

En 2007, la CTDC a été rebaptisée Commission de Désarmement Civil et de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (CDCPA). Avec le soutien du PNUD, la CDCPA a mis en place un Programme sur les armes légères relevant du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB, anciennement ONUB). Elle a aussi étroitement collaboré avec des ONG internationales telles que MAG et DanChurchAid. La CDCPA a finalement pris son nom actuel de CNAP et en 2011, a lancé un nouveau Plan d'Action National sur les ALPC.

Le Plan d'action national pour 2011 à 2015<sup>48</sup> est structuré autour de trois objectifs généraux:

1. renforcer les institutions chargées de la mise en œuvre du plan;
2. contrôler et gérer de manière efficace les ALPC au Burundi;
3. informer et sensibiliser de façon efficace le grand public au problème des ALPC et du désarmement de la population civile.

Le deuxième objectif vise à parvenir à un contrôle et une gestion adéquats des ALPC, entre autres par le marquage et l'enregistrement des armes du gouvernement; la création, l'entretien adéquat et l'utilisation efficace d'une base de données nationale sur les ALPC; le renforcement de la sécurité physique des sites de stockage d'ALPC et de la capacité de gestion du personnel concerné (PSSM); et le déploiement futur d'efforts en vue de désarmer la population civile, parallèlement aux programmes de développement.

Le travail de MAG appuie directement le gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre du Plan d'Action National, ainsi que des articles 6 à 9 du Protocole de Nairobi qui contraignent juridiquement les États membres à "prendre des mesures pour prévenir, combattre et éliminer la fabrication illicite d'armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et déstabilisatrice, le trafic, la possession illicite et l'utilisation illégale d'armes légères et de petit calibre."

Les articles 6 à 9 du Protocole de Nairobi traitent spécifiquement des aspects suivants:

- > Article 6 | Contrôle et responsabilité pour les armes légères et de petit calibre appartenant à l'État
- > Article 7 | Marquage et suivi des armes légères et de petit calibre et tenue des dossiers
- > Article 8 | Enlèvement et destruction des armes légères et de petit calibre appartenant à l'État
- > Article 9 | Enlèvement et destruction d'armes légères et de petit calibre confisquées ou non autorisées

Entre novembre 2009 et février 2010, MAG, avec l'appui financier du PNUD, a soutenu la campagne de désarmement de la population civile de la CDCPA, qui s'est concentrée sur la collecte des ALPC aux mains des civils. Pendant une période de huit jours en octobre 2009, les civils ont remis leurs ALPC à la police dans 138 postes de police de 17 provinces. L'équipe de la PNB formée par MAG a transporté certaines des ALPC jusqu'à des sites de stockage et de destruction, tandis que la CDCPA collectait et détruisait le reste. Au total, MAG a collecté 1 678 armes à feu, 4 806 munitions, dont certaines en très mauvais état, et 169 934 cartouches de petit calibre. Toutes les munitions ont été détruites, mais MAG n'a pas pu détruire certaines des armes à feu, faute d'autorisation de la CDCPA.<sup>49</sup> MAG était aussi censé soutenir les efforts de marquage des ALPC, mais il n'y a finalement pas été autorisé par la CDCPA. Les projets PSSM de MAG auprès de la PNB et de la FDN ont contribué aux efforts du Burundi en vue d'endiguer la prolifération des ALPC, en renforçant la capacité de la PNB et de la FDN en matière de contrôle, gestion et manipulation des ALPC, des munitions et des explosifs, et en matière de collecte, transport et destruction des surplus de munitions et d'ALPC.

Bien que MAG ait clairement contribué aux efforts déployés par le Burundi en vue de contrôler les armes de petit calibre, sa relation avec la CNAP demeure délicate. Malgré une collaboration initiale satisfaisante avec l'organisme qui constituait la CDCPA à l'époque de la campagne de désarmement civil, la relation de MAG avec la CNAP s'est détériorée, en partie à cause de désaccords quant à la gestion du projet et aux normes techniques à appliquer à la PSSM. Cette relation conflictuelle est illustrée par le fait que MAG n'est pas mentionné dans le Plan d'Action National (dans d'autres chapitres, les partenaires clés, y compris les ONG, sont nommément mentionnés), en dépit du fait que MAG soit la seule organisation présente dans le pays qui ait effectivement mis en œuvre des activités de PSSM, qui ait les capacités techniques, l'expertise et les ressources pour le faire et qui se soit réellement employée à renforcer la capacité de la FDN et de la PNB dans ce domaine.

### **La PSSM et la réforme du secteur de la sécurité<sup>50</sup>**

La réforme du secteur de la sécurité (RSS) au Burundi, qui constituait l'une des principales exigences des groupes de l'opposition, a été l'une des questions centrales des négociations de paix d'Arusha. Bien que les négociations se soient en grande partie attachées à la composition ethnique des nouvelles forces de défense et de sécurité, l'Accord d'Arusha appelait également à une restructuration et une professionnalisation des institutions de la sécurité et de la justice, et à la création de nouvelles forces de défense et forces de police nationales.

Le processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) du Burundi a officiellement démarré en 2003, avec la signature du cessez-le-feu par le CNDD-FDD, mais il n'a vraiment pris forme qu'en 2004, avec l'arrivée au pouvoir du CNDD-FDD qui en devint le premier élément moteur. Bien que s'exprimant essentiellement sur le plan interne, les hautes exigences du processus de RSS signifiaient que le gouvernement du Burundi ne pouvait pas atteindre ses objectifs sans aide; il n'en avait ni la capacité ni les moyens.<sup>51</sup> C'est pourquoi les partenaires internationaux du Burundi étaient appelés à jouer un rôle central dans les

opérations de réforme du secteur de la sécurité. Si les Belges et les Hollandais se sont surtout intéressés à financer le développement des infrastructures et la formation technique, d'autres partenaires internationaux fournissent également une formation normative essentielle, chacun se concentrant sur un domaine thématique différent. Par exemple, en 2009, les Pays-Bas ont signé un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding* ou MoU) avec le gouvernement du Burundi pour le lancement du Programme de développement du secteur de la sécurité (DSS) sur une période de huit ans, qui représente le plus grand programme de RSS du pays à l'heure actuelle. Ce programme de DSS, axé sur les changements de comportement dans les secteurs de la sécurité et de la justice, offre une formation ciblée à la gestion et à la planification stratégique, en plus d'une formation à l'éthique et aux droits de l'homme.<sup>52</sup>

MAG affirme apporter son concours à la RSS au travers de sa formation à la PSSM. En renforçant la capacité des armuriers en matière de gestion des ALPC et des sites de stockage, MAG contribue sans aucun doute à la professionnalisation des forces de sécurité et de défense du pays. MAG a tenté à plusieurs reprises de relier à la réforme du secteur de la sécurité au sens large le soutien qu'il fournit en matière de PSSM. MAG a rencontré tous les acteurs essentiels de la RSS, il participe aux réunions de coordination de la RSS et envoie des rapports mensuels de mise à jour de ses activités. MAG a, par exemple, donné des conseils à la GTZ concernant son projet de construction d'une armurerie pour la police et a également conseillé l'Union européenne. MAG a aussi rencontré la Coopération technique belge afin de discuter de la possibilité de mettre au point un module de formation à la gestion des ALPC dans le cadre de son projet de formation de la police, qui ne s'est malheureusement pas concrétisé. MAG était par ailleurs inclus dans le premier volet de deux ans des projets hollandais auprès de la PNB; toutefois, les Hollandais ne considèrent plus la PSSM comme faisant partie de leurs priorités plus larges en matière de RSS. En 2011, MAG a discuté avec les Hollandais de l'éventualité de mettre en place à l'intention des armuriers de la FDN une formation financée par leur fonds de formation, mais ces fonds ont ensuite été gelés pour un examen de leur gestion.

Dans l'ensemble, MAG a fait plusieurs tentatives pour relier son soutien en matière de sécurité physique et de gestion des stocks aux efforts plus larges de réforme du secteur de la sécurité, avec un succès limité. La réaction habituelle de la communauté de la RSS dans son ensemble consiste à considérer que la PSSM ne fait pas partie de son travail, comme l'illustre bien la place minimale qu'occupe la PSSM dans le plan stratégique de RSS du Burundi pour 2012-2015.

## **DÉFIS OPÉRATIONNELS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

MAG travaillé plusieurs années sur la sécurité physique et la gestion des stocks au Burundi, tant avec la PNB qu'avec la FDN. MAG a tiré plusieurs enseignements de cette expérience, qui sont résumés ci-dessous:

- > Pour garantir des résultats durables, les programmes de PSSM requièrent une approche holistique associant des activités de sécurité physique et de gestion des armes et des munitions à des activités de renforcement des capacités. L'installation de râteliers d'armes et de portes et fenêtres renforcées contribue à améliorer la sécurité physique des armureries et des dépôts de munitions. Toutefois, si ces activités sont entreprises isolément, elles ne conduiront pas à de meilleures pratiques de gestion des munitions ni ne réduiront le risque de vol, de détournement ou d'explosion accidentelle des ALPC. Pour être efficaces, les mesures passives doivent être accompagnées d'un renforcement des capacités, de normes et d'une surveillance régulière. Les armuriers doivent être formés à la manière d'identifier, de manipuler, de stocker et de gérer les armes, les munitions et les explosifs. Un soutien à la PSSM de la part d'opérateurs tels que MAG devrait faire partie intégrante

d'un cadre de gouvernance plus large, élaboré avec les hauts dirigeants du ministère de la Défense, de l'armée et de la police afin de garantir une acceptation et un soutien politiques envers une gestion exhaustive et durable des munitions et des armes en lien, lorsque c'est possible, avec les processus plus larges de réforme du secteur de la sécurité.

- > Il est très délicat d'obtenir l'accès aux stocks d'armes et de munitions de la police et de l'armée et d'élaborer des plans pour la collecte et la destruction des engins obsolètes, détériorés et excédentaires. L'instauration d'un climat de confiance et de bonnes relations de travail avec les institutions chargées de la sécurité, telles que la police et l'armée, est une tâche de longue haleine, qui s'avère souvent particulièrement difficile dans une situation de conflit ou d'après-conflit. En effet, face à l'éventualité d'un retour du conflit, les autorités nationales peuvent hésiter à se séparer de leurs ALPC et munitions excédentaires, que celles-ci soient ou non encore en état de fonctionnement. Cette contrainte doit être reflétée dans les calendriers des projets, étant donné qu'un soutien et une acceptation insuffisants de la part des principales parties prenantes, tant au niveau de la direction qu'au niveau opérationnel, peuvent entraver la capacité de livrer des résultats dans des délais serrés.
- > Dans l'ensemble, la collaboration de MAG avec la FDN a été excellente, les officiers supérieurs de la FDN ayant adhéré au projet de PSSM. Certains retards sont intervenus, dus en partie à la bureaucratie et à un manque d'efficacité. Toutefois, ils pourraient également être imputables aux efforts déployés par certains éléments de la FDN pour retarder, voire saboter, les activités entreprises par MAG pour détruire les stocks d'armes et de munitions. MAG a connu, par exemple, des difficultés à faire signer les documents officiels à temps, à obtenir l'accès aux armes et aux munitions et à recevoir l'autorisation de les enlever, malgré les accords préalablement conclus.
- > Souvent, les donateurs ne prennent pas en considération le temps nécessaire pour réaliser les enquêtes dans les armureries et les dépôts de stockage et préfèrent concentrer leurs fonds sur des activités de collecte et de destruction. Cela complique la situation pour des opérateurs comme MAG, qui doivent alors malgré tout trouver des ressources pour former une équipe et entreprendre les enquêtes, étant donné que ces dernières fournissent de précieuses informations sur la base desquelles un programme de PSSM pourra être mis en place, avec un calendrier et un budget.
- > Les donateurs n'ont pas exprimé d'intérêt marqué pour le renforcement de la capacité de gestion des munitions et des armes de la FDN et de la PNB; ils ne reconnaissent pas non plus pleinement les risques immédiats qu'encourent la population civile et, plus généralement, la paix et la stabilité en raison de pratiques dangereuses de gestion des armes et des munitions au Burundi. Pourtant, le travail de prévention est bien moins coûteux que les mesures à prendre pour faire face à une explosion accidentelle dans un dépôt de munitions.<sup>55</sup>
- > Les attentes des autorités nationales, telles que l'armée et la police, par rapport au PSSM doivent être gérées avec prudence. Lors de sa collaboration avec la PNB, MAG avait clairement décrit le projet au coordonnateur de la PNB, mais sans soumettre de protocole d'entente détaillé. Cela a donné lieu à un malentendu de la part de la PNB concernant le travail que MAG était supposé effectuer. Il est par conséquent essentiel de mettre en place un protocole d'entente clair et détaillé dès le début afin que toutes les parties comprennent bien le type d'appui qui sera fourni et que les attentes soient mieux gérées.
- > Il faut veiller à ce que les cibles définies pour la destruction des armes et des munitions reposent autant que possible sur des données fiables, sur lesquelles toutes les parties se seront entendues avant que les activités ne démarrent.

- > Dans le cadre du renforcement de la capacité de la police et de l'armée, il est important que la haute direction choisisse des membres du personnel au bénéfice des compétences requises et que ces personnes puissent continuer à exercer leurs compétences une fois le projet terminé. Lorsque MAG travaillait avec la FDN et la PNB, il n'a pas pu intervenir dans le choix du personnel qui allait faire partie de l'équipe FDN/PNB formée par MAG, alors même que les personnes choisies peuvent avoir un impact énorme sur le rythme de travail et la durabilité des résultats. Bien que certains membres de l'équipe se soient malheureusement révélés inadaptés à la tâche, MAG ne s'est pas trouvé en mesure de changer cet état de fait. Avec le recul, MAG estime qu'il aurait dû sélectionner plus de stagiaires qu'il était nécessaire afin de pouvoir exclure de l'équipe ceux dont les résultats étaient médiocres.

## CONCLUSIONS

Il est clair qu'il est réellement nécessaire de détruire les ALPC, d'assurer la sécurité physique des armureries et de fournir à la police et à l'armée burundaises un soutien au développement de leurs capacités, et il est manifeste que MAG a joué un rôle vital à cet égard. MAG demeure le seul opérateur d'action contre les mines/REG au Burundi qui travaille avec la FDN en matière de PSSM et qui a également apporté son concours à la PNB. Certes, il est nécessaire de détruire les armes, munitions et explosifs excédentaires, instables et obsolètes dans des pays tels que le Burundi, mais un soutien à cet effet doit être accompagné d'un renforcement des capacités pour garantir la durabilité.

Les institutions responsables de la sécurité doivent recevoir un appui en matière de développement des capacités afin de modifier leur comportement, d'améliorer leur compréhension et de changer les procédures de gestion des stocks à plus long terme. Toutefois, les courts délais imposés par les donateurs rendent cet objectif difficile à atteindre et forcent les organisations telles que MAG à prendre des mesures à effet rapide sans disposer du temps et des ressources suffisantes pour développer une capacité durable et garantir un impact à plus long terme.

## NOTES

- <sup>1</sup> Cette étude de cas a été rédigée par Sharmala Naidoo et Albert S. Mülli à la suite d'une mission de recherche réalisée au Burundi en février 2012.
- <sup>2</sup> MAG. "Grant Progress Report to PM/WRA, December 1, 2011 to February 29, 2012", Q6.
- <sup>3</sup> Cette étude de cas devrait être lue conjointement avec l'étude de cas du CIDHG qui traite du programme PSSM de MAG au Somaliland.
- <sup>4</sup> MAG s'occupe également des questions liées à la réduction de la violence armée aux niveaux politique et opérationnel, par exemple par sa participation aux discussions politiques au sujet du traité sur le commerce des armes et sa contribution aux normes de l'ONU en matière de contrôle des ALPC.
- <sup>5</sup> MAG, "CWMD Global Update", octobre 2009, <http://www.docstoc.com/docs/25819583/MAG-CWMD-Global-Update>, consulté le 10 mai 2012.
- <sup>6</sup> Site Web de MAG – page sur la réduction de la violence armée (AVR), <http://www.maginternational.org/MAG/en/about/armed-violence-reduction/>, consultée le 10 mai 2012.
- <sup>7</sup> Stéphanie Pézard and Nicolas Florquin, "Small Arms in Burundi: Disarming the Civilian Population in Peacetime", Small Arms Survey and Ligue Iteka, août 2007.
- <sup>8</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, Troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi, 8 mars 2005. S/2005/149.
- <sup>9</sup> Données fournies au Small Arms Survey par le Centre des Blessés de Médecins sans Frontières-Belgique à Bujumbura.
- <sup>10</sup> MAG. "Burundi: Securing arms stockpiles", 31 mai 2011.
- <sup>11</sup> Environ 20 000 personnes se sont retrouvées sans abri à la suite des explosions de Brazzaville, qui ont causé la mort de plus de 200 personnes et en ont blessé 1 500 autres.

- <sup>12</sup> MAG. "Burundi: Living amongst ammunition", 16 avril 2012.
- <sup>13</sup> MAG. "Burundi: Massive dynamite explosion risk removed". 22 mai 2012.
- <sup>14</sup> "La lutte contre la prolifération des systèmes antiaériens portables constitue l'une des grandes priorités nationales des Etats-Unis. Plus de 40 avions civils ont été touchés par des missiles de systèmes antiaériens portables depuis les années 70. Les systèmes antiaériens portables sont des missiles surface-air qui peuvent être portés et tirés par un seul individu ou portés par plusieurs individus et tirés par plus d'une personne agissant comme une équipe. Étant donné que les systèmes antiaériens portables sont faciles à transporter, à cacher et à utiliser - et parce qu'une seule attaque réussie contre un avion de ligne aurait de graves conséquences pour l'industrie de l'avion civil - ces armes sont particulièrement attractives pour les terroristes et les criminels." Département d'état américain, "MANPADS: Combating the Threat to Global Aviation from Man-Portable Air Defense Systems", Bureau des affaires politico-militaires, 27 juillet 2011, consulté le 30 mai 2012. <http://www.state.gov/t/pm/rls/fs/169139.htm>.
- <sup>15</sup> MAG CWMD Global Update, mai 2011, MAG. "Burundi: Project begins with MANPADS destruction", octobre 2007.
- <sup>16</sup> L'atelier s'occupe de la destruction des armes uniquement, et non de celle des munitions.
- <sup>17</sup> PNUD. Rapport sur le Burundi de 2008 vers 2010. Août 2010.
- <sup>18</sup> Julie Claveau (MAG). "Consolidating Peace through PSSM Projects in Burundi" in Journal of ERW and Mine Action, Issue 14.2, Summer 2010.
- <sup>19</sup> Willy Nindorera, "Security Sector Reform in Burundi: Issues and Challenges for Improving Civilian Protection", CENAP/ NSI Working Paper, 12 juillet 2007.
- <sup>20</sup> The Centre for International Governance Innovation, "Security Sector Reform Monitor: Burundi," No.1, novembre 2009.
- <sup>21</sup> Human Rights Watch, "You will not have peace while you are living" – The Escalation of Political Violence in Burundi, Human Rights Watch, mai 2012.
- <sup>22</sup> MAG <http://www.maginternational.org/burundi-supporting-human-security>.
- <sup>23</sup> Voir l'annexe pour une carte des régions de police au Burundi, dont toutes ont reçu la visite de MAG.
- <sup>24</sup> La PNB a été établie au lendemain du conflit et, aux termes des accords de paix et du cadre de la réforme du secteur de la sécurité du Burundi, le personnel de la PNB comprend actuellement des membres de l'ancienne gendarmerie et des soldats issus de l'armée burundaise et des anciens groupes armés. La PNB détient par conséquent de nombreuses armes d'origines diverses, qui sont souvent inadaptées au travail de la police et qui peuvent être dangereuses en raison de leur état et/ou de leur âge. Jacques Delemarle et Xavier Renou. Évaluation de l'armement de la police nationale burundaise. Rapport sur l'état et les conditions de stockage des armes légères et de petits calibres. MAG, Bujumbura, 31 mai 2009.
- <sup>25</sup> MAG. Projets de MAG en appui au Ministère de la Sécurité Publique dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC. Rapport final, MAG Burundi, 22 décembre 2010; Jacques Delemarle et Xavier Renou. Évaluation de l'armement de la police nationale burundaise. Rapport sur l'état et les conditions de stockage des armes légères et de petits calibres. MAG, Bujumbura, 31 mai 2009.
- <sup>26</sup> Jacques Delemarle et Xavier Renou. Évaluation de l'armement de la police nationale burundaise. Rapport sur l'état et les conditions de stockage des armes légères et de petits calibres. MAG, Bujumbura, 31 mai 2009.
- <sup>27</sup> Julie Claveau (MAG). "Consolidating Peace through PSSM Projects au Burundi" in Journal of ERW and Mine Action, Issue 14.2, Summer 2010. [http://maic.jmu.edu/journal/14.2/s\\_r/claveau/claveau.htm](http://maic.jmu.edu/journal/14.2/s_r/claveau/claveau.htm).
- <sup>28</sup> MAG. "Burundi: Securing arms stockpiles", 31 mai 2011.
- <sup>29</sup> Les ALPC en bon état et aptes à être conservées dans la réserve nationale furent remises à la PNB. Les autres armes qui n'avaient pas été détruites (faute d'autorisation) furent remises à la Commission du désarmement civil et de la lutte contre les armes légères (CDCPA) en décembre 2010.
- <sup>30</sup> Julie Claveau (MAG). "Consolidating Peace through PSSM Projects au Burundi" in Journal of ERW and Mine Action, Issue 14.2, Summer 2010.
- <sup>31</sup> MAG, Projets de MAG en appui au Ministère de la Sécurité Publique dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC. Rapport final, MAG Burundi, 22 décembre 2010, p. 11-14.
- <sup>32</sup> MAG, Projets de MAG en appui au Ministère de la Sécurité Publique dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC. Rapport final, MAG Burundi, 22 décembre 2010, p. 11.
- <sup>33</sup> Voir le chapitre 6 sur les défis opérationnels et les enseignements tirés.
- <sup>34</sup> Landmine Monitor report, 2010, "Burundi country profile".
- <sup>35</sup> MAG. "Grant Progress Report to PM/WRA, December 1, 2011 to February 29, 2012", Q6.
- <sup>36</sup> MAG Burundi, "Programme Update, January 2011".
- <sup>37</sup> MAG Burundi, présentation Powerpoint réalisée le 13 avril 2012 à Bujumbura.
- <sup>38</sup> MAG a obtenu une prolongation du projet sans coût supplémentaire jusqu'à la fin de juillet 2012.
- <sup>39</sup> MAG Burundi, SOP, "Destruction and Demolition", avril 2011.
- <sup>40</sup> MAG. "Burundi Programme Update, June 2012".

## NOTES

- <sup>41</sup> Les "UN Small Arms Control Standards" (normes internationales de l'ONU sur le contrôle des armes légères) ont été publiées lors de la Conférence d'examen du Programme d'action de l'ONU sur les ALPC en juillet 2012.
- <sup>42</sup> Voir l'annexe 6 pour une copie du formulaire d'assurance qualité utilisé par MAG Burundi pour la destruction des armes, qui figure dans les POP de MAG Burundi en matière d'assurance qualité et de contrôle qualité.
- <sup>43</sup> MAG. Burundi – "Overview", 2011.
- <sup>44</sup> MAG reçoit également une petite subvention de Foundry 47, une fondation américaine.
- <sup>45</sup> MAG. "MAG Burundi's PSSM and SALW Grants", 2012.
- <sup>46</sup> Selon le Small Arms Survey, "une seule explosion accidentelle sur un site de munitions peut tuer des dizaines de personnes, en blesser des centaines et entraîner le déplacement de milliers d'autres. Elle peut gravement endommager les infrastructures sur de nombreux kilomètres carrés. En outre, la perte d'activité économique peut dépasser les dizaines de milliers de dollars et avoir des répercussions à long terme sur les moyens de subsistance et l'environnement... Par exemple, à la suite d'une explosion à Paracin, en Serbie, en 2006, une route d'accès principale aurait été bloquée pendant 32 heures, entraînant une perte commerciale estimée à 15 millions EUR (19 millions USD)." "Unplanned Explosions at Munitions Sites", Small Arms Survey, Research Note: "Weapons and Markets", No 6, janvier 2012.
- <sup>47</sup> Un rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'ONUB devant le Conseil de Sécurité en 2006 indique que "les craintes de la population à propos de l'enregistrement des armes et l'absence d'instructions à l'intention des forces de sécurité pour qu'elles prêtent leur concours à ce processus ont abouti à une énorme confusion quant à l'initiative et aux modalités de son exécution." Par ailleurs, de nombreux Burundais étaient toujours préoccupés par la menace posée par le Palipehutu-FNL, dont les membres n'avaient pas encore été démobilisés, conduisant nombre de personnes à conserver des armes pour leur protection personnelle et celle de leur communauté. Par conséquent, la campagne de désarmement n'a pas atteint ses objectifs.
- <sup>48</sup> République du Burundi, Ministère de la Sécurité Publique. Plan D'Action National pour le contrôle, la gestion des armes légères et de petit calibre et le désarmement de la population civile (2011-2015), avril 2011.
- <sup>49</sup> Courrier électronique de Julie Claveau, MAG Burundi, daté du 18 mai 2012.
- <sup>50</sup> La réforme du secteur de la sécurité (RSS) est définie différemment par les différents acteurs concernés. En termes généraux, la RSS fait référence aux efforts et activités déployés après le conflit en vue de restructurer les institutions du secteur de la sécurité d'un pays - y compris l'armée, la police, les tribunaux, les douanes et autres - et de les soumettre au contrôle et à la surveillance de gouvernements civils élus. Cette restructuration et démocratisation du secteur de la sécurité vise à assurer un plus grand professionnalisme et une meilleure efficacité, ainsi qu'à instaurer une meilleure relation avec la population civile en promouvant un plus grand respect de l'éthique et des droits de l'homme.
- <sup>51</sup> Center for International Governance Innovation (CIGI), "Country Profile: Burundi," Security Sector Resource Centre, 2010.
- <sup>52</sup> CIGI, "Burundi No. 4" Security Sector Monitor, octobre 2010.
- <sup>53</sup> En mars 2012, une série d'explosions se sont produites dans un dépôt de munitions au Congo-Brazzaville. L'accident, en trois déflagrations séparées causées par un court-circuit électrique dans le dépôt, a fait 1 500 blessés, 20 000 sans abri et a interrompu la scolarisation de 20 000 écoliers et étudiants. Des immeubles entiers, y compris une église, se sont effondrés à proximité du site. Source: UNMAS. Republic of Congo (Brazzaville) – Factsheet. May 2012.

## ANNEXE 1 | ÉTAPES CLÉS

---

2007

MAG démarre ses activités au Burundi, en aidant la FDN à détruire les surplus d'ALPC.

2008

MAG débute sa collaboration avec la PNB pour mener des enquêtes sur les armureries et dépôts de la police, et pour collecter et détruire les ALPC.

2009

MAG apporte son concours à la campagne de désarmement civil et œuvre aux côtés de la Commission sur les ALPC pour collecter et détruire les ALPC remises à la Commission du désarmement.

Juin 2009 | Décembre 2010

MAG entame un projet PSSM de 18 mois avec la PNB, qui consiste à collecter et détruire les ALPC et à rénover les armureries et dépôts.

Juillet 2010 | Septembre 2010

MAG aide le DAHMI en matière d'enquête technique et d'éducation au risque des mines (ERM).

Décembre 2010 | Février 2011

MAG procède à une enquête sur les armureries et dépôts de la FDN, et détruit les surplus d'ALPC et de munitions.

Février | Novembre 2011

Dépollution des zones confirmées dangereuses avec le DAHMI.

Novembre 2011 | Juin 2012

MAG apporte son concours à la FDN pour la collecte et la destruction d'ALPC, de munitions et d'explosifs.

## ANNEXE 2 | PERSONNES CONSULTÉES

---

Celcius Barahinduka | Ligue Iteka | Coordonnateur national du réseau d'action burundais sur les ALPC

Colonel Emmanuel Nkeyabahizi | Équipe PSSM FDN/MAG

Cynthia Nkundwa | Directrice de la logistique | MAG Burundi

Dennis Hadrick | Chargé de programme | Bureau pour la réduction et l'élimination des armements du Département d'état américain (*Office for Weapons Removal and Abatement, WRA*)

Didier Perardel | Directeur technique | MAG Burundi

Fabien Sinankwakure | APRODH

Général Zenon Ndabaneze | Directeur | CNAP

Julie Claveau | Directrice de programme | MAG Burundi

Karen Hatungimana | Stagiaire | MAG Burundi

Leonce Masavyi | Directeur | Centre d'action contre les mines (DAHMI)

Major Cyril Calame | Conseiller militaire | Unité RSS | BINUB

Oliver Hoehne | Conseiller politique suisse

Peggy Inangorore | Chef des finances et des ressources humaines | MAG Burundi

Serge Rumin | Programme de développement du secteur de la sécurité | Gouvernement des Pays-Bas

Vincent Sauget | Directeur technique de terrain | MAG Burundi

Général Diomede Ndegeya | Chef d'État-Major Général-Adjoint | FDN

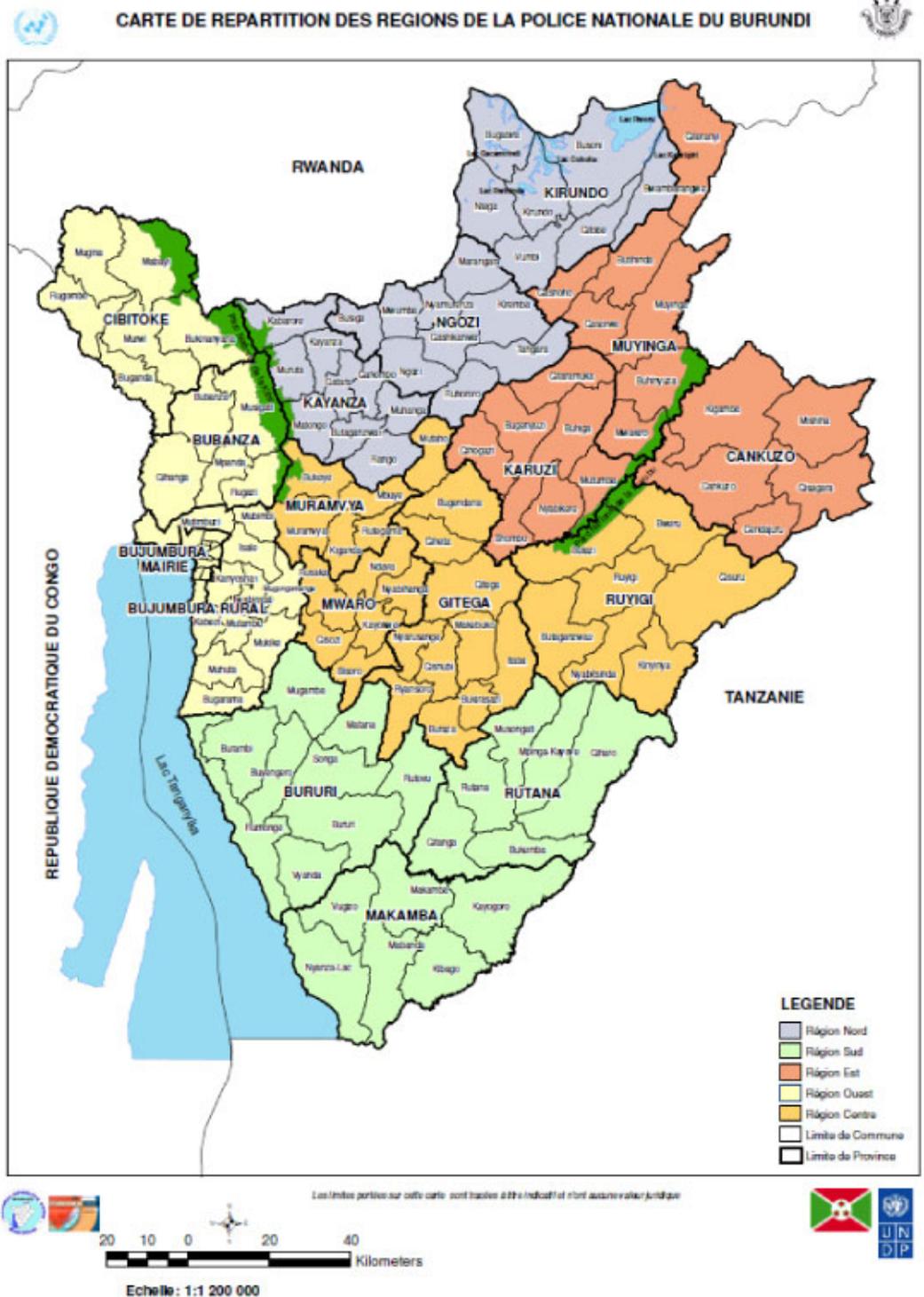
### Visites effectuées sur les lieux suivants :

Armurerie et site de destruction de la FDN | Bubanza

Destruction de munitions réelles | Site de destruction central de Mudubugu | Bubanza

Atelier de destruction des ALPC | Bujumbura

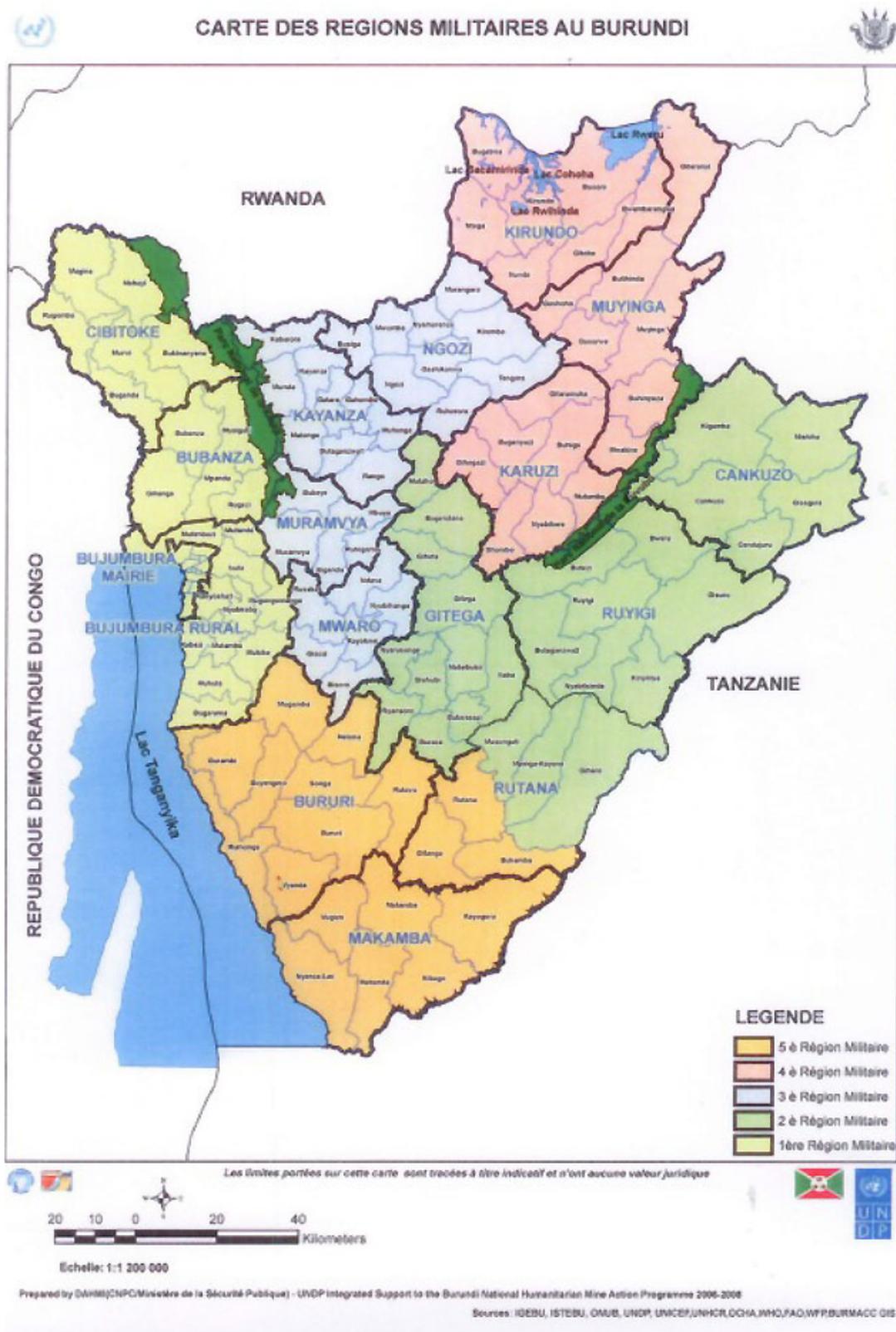
# ANNEXE 3 | CARTE DES RÉGIONS DE LA PNB



Prepared by DAN/DC/PC/Ministère de la Sécurité Publique - UNDP Integrated Support to the Burundi National Humanitarian Mine Action Programme 2006-2008

Source: IGERU, ISTERU, ONAS, UNDP, UNICEF, UNHCR, OCHA, WHO, FAO, WFP, BURMAG GIS

# ANNEXE 4 | CARTE DES RÉGIONS MILITAIRES (FDN)



## ANNEXE 5 | ARTICLES 6 À 9 DU PROTOCOLE DE NAIROBI

### Article 6 | Contrôle et responsabilité pour les armes légères et de petit calibre appartenant à l'État

Les États parties s'engagent à:

- (a) établir et maintenir des inventaires nationaux complets d'armes légères et de petit calibre détenues par les forces de sécurité et les autres organes étatiques, pour rehausser leur capacité de gérer et maintenir un armurerie sécurisée d'armes légères et de petit calibre appartenant à l'État;
- (b) assurer la responsabilité nationale stricte et le suivi efficace des armes légères et de petit calibre appartenant à l'État et distribuées par lui.

### Article 7 | Marquage et suivi des armes légères et de petit calibre et tenue des dossiers

Les États parties s'engagent à:

- (a) Marquer chaque arme légère ou de petit calibre au moment de la fabrication, avec une marque unique qui porte le nom du fabricant, le pays ou lieu de fabrication et le numéro de série. La marque devrait figurer sur le canon, sur le cadre et, le cas échéant, sur la culasse.
- (b) Marquer chaque arme légère ou de petit calibre au moment de l'importation avec une marque simple permettant l'identification du pays d'importation et de l'année d'importation, et un numéro de série individuel si l'arme légère ou de petit calibre n'en porte pas un au moment de l'importation, pour que l'arme puisse être suivie.
- (c) Faire en sorte que toutes les armes légères et de petit calibre détenues par l'État soient désignées par la même marque.
- (d) Assurer, pendant au moins dix ans, la tenue d'informations sur les armes légères et de petit calibre nécessaires au suivi et à l'identification des armes légères et de petit calibre qui sont illicitement fabriquées ou trafiquées, et pour prévenir et détecter de telles activités. Ces informations comprendront:
  - i. les marques appropriées exigées par cet article;
  - ii. Dans les cas de transactions internationales en armes légères et de petit calibre, les dates d'octroi et d'expiration des permis ou autorisations appropriés, le pays d'exportation, le pays d'importation, les pays de transit le cas échéant, et le bénéficiaire final ainsi que la description et la quantité des articles.

### Article 8 | Enlèvement et destruction des armes légères et de petit calibre appartenant à l'État

Les États parties s'engagent à identifier et adopter des programmes efficaces de collecte, d'entreposage sécurisé, de destruction et d'élimination responsable d'armes légères et de petit calibre devenues excédentaires, inutilisées ou dépassées, conformément aux lois nationales, à travers - entre autres - les accords de paix, la démobilisation ou la réintégration d'ex-combattants, ou le rééquipement des forces armées ou d'autres organes étatiques armés.

En conséquence, les États parties vont donc:

- (a) Développer et mettre en oeuvre, là où ils n'existent pas, des programmes nationaux d'identification des stocks d'armes légères et de petit calibre excédentaires, dépassées et saisies détenues par l'État;
- (b) Faire en sorte que les armes légères et de petit calibre devenues excédentaires, inutilisées ou dépassées à travers la mise en oeuvre d'un processus de paix, le rééquipement ou la réorganisation des forces armées et/ou d'autres organes étatiques soient entreposées en sécurité, détruites ou éliminées, de façon à prévenir leur entrée dans le marché illicite ou leur flux dans des régions en conflit ou dans d'autres endroits qui ne sont pas totalement en accord avec les critères de restriction convenus.

### Article 9 | Enlèvement et destruction d'armes légères et de petit calibre confisquées ou non autorisées:

Les États parties s'engagent à:

- (a) adopter, dans leurs systèmes juridiques nationaux, les mesures qui peuvent s'imposer pour permettre la confiscation d'armes légères et de petit calibre illicitement fabriquées ou trafiquées;
- (b) maintenir et développer des opérations conjointes et combinées au-delà des frontières des États parties pour localiser, saisir et détruire les caches d'armes légères et de petit calibre laissées après les conflits et les guerres civiles;
- (c) encourager les agences d'application de la loi à travailler avec les communautés pour identifier les caches d'armes légères et de petit calibre et les écarter de la société;
- (d) Mettre sur pied un mécanisme efficace de stockage des armes légères illicites confisquées, recouvrées ou non autorisées, en attendant les enquêtes qui vont les faire libérer pour destruction.

## ANNEXE 6 | FORMULAIRE D'ASSURANCE QUALITÉ DE MAG BURUNDI POUR LA DESTRUCTION DES ALPC

### FICHE D'ÉVALUATION D'ASSURANCE QUALITÉ

#### DESTRUCTION D'ARMES

##### Générale

Date:	Pays:
N° de référence de l'AQ:	Province:
Nom/Position de l'officier AQ:	Ville:
Date de la dernière AQ:	Lieu de démantèlement:

##### Agencement du Site

- > Les destructions se font sur place? Oui  Non
- > Si oui, l'agencement du site est en accord avec la POP? Oui  Non
- > Si oui, l'agencement du site est sécurisé et en accord avec la POP? Oui  Non

##### Coordination et Contrôle

- > Est-ce que le personnel est assez qualifié pour mener la destruction? Oui  Non
- > Y a-t-il une documentation adéquate (POP, identification, etc.)? Oui  Non
- > Y a-t-il une supervision adéquate du site? Oui  Non
- > Les techniques de démantèlement sont appropriées à la découpe? Oui  Non

##### Sécurité

- > Les points suivant sont-ils en accord avec la POP?
  - > Est-ce que le matériel de protection est en place et est utilisé en accord avec la POP? Oui  Non
- > Zone non fumeur Oui  Non
- > Moyens de lutte incendie (extincteurs, bac a sable, etc.) Oui  Non
- > Présence de la POP Oui  Non
- > Zone de travail libre de toute obstruction Oui  Non
- > Minimum de danger observé dans la zone Oui  Non
- > Présence d'un point médical a proximité? Oui  Non

##### Évaluation de l'AGQ

Acceptable

Inacceptable

##### Commentaires et recommandations

## ANNEXE 7 | EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ARMURERIES

MAG Burundi - Fiche évaluation sites d'armement - NOVEMBRE 2010

VISITE SITE DE STOCKAGE	
LIEU DE STOCKAGE CLAIR	Une fiche par site de stockage
APPELLATION	Code unité
Etablissement /Unité	Date de visite
Région militaire	PAR
Province/Commune/Colline	
Unités concernées/bénéficiaires effectif:	
<u>Descriptif</u> 	
Coordonnées GPS	
Plan	oui/non
Type de stockage	armes    munitions    explo/artif
	NB emplacements
Zone Hélicoptère	oui/non
Terrain destruction	oui/non
Zone polluée	oui/non
LOGISTIQUE	
Moyens Incendie	
Secours sanitaires	
Moyens transport MUN	
CONTACTS	
<b>Responsable du site</b> Nom/prenom/GD/fonction Tel fixe/mobile	<b>Responsable infra</b> Nom/prenom/GD/fonction Tel fixe/mobile
<b>Responsable logistique</b> Nom/prenom/GD/fonction Tel fixe/mobile	<b>Responsable magasin</b> Nom/prenom/GD/fonction Tel fixe/mobile
Composition du dossier:	

- |                                  |                            |
|----------------------------------|----------------------------|
| - GENERALITES                    | - CROQUIS                  |
| - MONOGRAPHIE                    | - INVENTAIRE 1/3 ARMES     |
| - DESCRIPTIF GROS OEUVRE         | - INVENTAIRE 2/3 MUNITIONS |
| - DESCRIPTIF RESEAUX             | - INVENTAIRE 3/3 EXPLO     |
| - DESCRIPTIF SECURITE PROTECTION |                            |

## ANNEXE 7 | EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ARMURERIES

MAG Burundi - Fiche évaluation sites d'armement - NOVEMBRE 2010

MONOGRAPHIE	
LIEU DE STOCKAGE CLAIR	Une fiche par site de stockage
	<b>Code unité</b>
<b>Enceinte pyrotechnique</b>	
NB Total de Batiment de Stockage	<input type="text"/>
<b>Répartition bâtiments</b>	<input type="text"/>
Conditions isolement	
Adaptée Inadaptée Inexistante	
<b>Répartition BTS non spécifiques</b>	<input type="text"/>
garage, dépôts inflammables, bois,....	
Adaptée Inadaptée Inexistante	
<b>Voies de communication</b>	<input type="text"/>
chemin, piste, rivière. Encombrement	
	Adaptées Inadaptées
<b>Réseaux Energie</b>	<input type="text"/>
Eau,gaz,elec,Tel -Ouvert et/ou enterre	
	Adaptés Inadaptés
<b>Configuration du terrain</b>	<input type="text"/>
Plat/accidente/rocailleux/broussailles...	Relief
Terre/laterite,sable,...	<input type="text"/>
	Nature sol
<b>Dispositifs protection infra PYRO</b>	<input type="text"/>
Merlon, murs, ecrans, .....	
Adaptés Inadaptés Inexistants	
<b>REMARQUES</b>	<input type="text"/>
REDACTEUR	REDACTEUR FDN

## ANNEXE 7 | EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ARMURERIES

MAG Burundi - Fiche évaluation sites d'armement - NOVEMBRE 2010

DESCRIPTIF BATIMENT STOCKAGE - GROS ŒUVRE												
LIEU DE STOCKAGE CLAIR	Une fiche par lieu de stockage											
<b>Type de construction</b> Schéma/plan en annexe	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Code unité</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nb de pièces</td> </tr> </table>		Code unité				Nb de pièces					
	Code unité											
	Nb de pièces											
<b>Dépôt</b>	<table border="1"> <tr> <td>Surface</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Enterre</td> <td></td> </tr> </table>	Surface		Enterre								
Surface												
Enterre												
INVENTAIRE SUR FICHE SEPARÉE:												
<b>Type de stockage</b> Armes/Mun/explo/art												
<b>Appellation</b>												
<b>Surface totale</b>												
<b>Murs externes/internes</b> matériaux, revêtements Revêtement du sol	<table border="1"> <tr> <td>Maçonné</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> </tr> </table>	Maçonné		Autres								
Maçonné												
Autres												
<b>Toiture</b> Double toit?	<table border="1"> <tr> <td>Existant/Adapte</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Existant/ Inadapté</td> <td></td> </tr> </table>	Existant/Adapte		Existant/ Inadapté								
Existant/Adapte												
Existant/ Inadapté												
<b>Plafond</b>	<table border="1"> <tr> <td>Existant/Adapte</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Existant/ Inadapté</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inexistant</td> <td></td> </tr> </table>	Existant/Adapte		Existant/ Inadapté		Inexistant						
Existant/Adapte												
Existant/ Inadapté												
Inexistant												
<b>Pièce stockage</b>	<table border="1"> <tr> <td>Existant/Adapte</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Existant/ Inadapté</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inexistant</td> <td></td> </tr> </table>	Existant/Adapte		Existant/ Inadapté		Inexistant						
Existant/Adapte												
Existant/ Inadapté												
Inexistant												
<b>Portes</b> Nombre/matériaux Renfort huisserie Ouverture extérieure/mini largeur 0,80m Bloqueur de porte	<table border="1"> <tr> <td>Adaptées</td> <td></td> <td rowspan="5">NOMBRE ET TAILLE</td> </tr> <tr> <td>inadaptées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Blindage</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Serrure</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cadenas</td> <td></td> </tr> </table>	Adaptées		NOMBRE ET TAILLE	inadaptées		Blindage		Serrure		Cadenas	
Adaptées		NOMBRE ET TAILLE										
inadaptées												
Blindage												
Serrure												
Cadenas												
<b>Fenêtres</b> Ouvertures nombre - Barrodage Stores anti soleil	<table border="1"> <tr> <td>Adaptées</td> <td></td> <td rowspan="3">NOMBRE ET TAILLE</td> </tr> <tr> <td>inadaptées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A renforcer</td> <td></td> </tr> </table>	Adaptées		NOMBRE ET TAILLE	inadaptées		A renforcer					
Adaptées		NOMBRE ET TAILLE										
inadaptées												
A renforcer												
<b>Guichet de transfert</b>	<table border="1"> <tr> <td>Existant/Adapte</td> <td></td> <td rowspan="3">NOMBRE ET TAILLE</td> </tr> <tr> <td>Existant/ Inadapté</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inexistant</td> <td></td> </tr> </table>	Existant/Adapte		NOMBRE ET TAILLE	Existant/ Inadapté		Inexistant					
Existant/Adapte		NOMBRE ET TAILLE										
Existant/ Inadapté												
Inexistant												
<b>Système Aération</b> Acces,manuel, mécanique, électrique entretien	<table border="1"> <tr> <td>Existant/Adapte</td> <td></td> <td rowspan="3">NOMBRE ET TAILLE</td> </tr> <tr> <td>Existant/ Inadapté</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inexistant</td> <td></td> </tr> </table>	Existant/Adapte		NOMBRE ET TAILLE	Existant/ Inadapté		Inexistant					
Existant/Adapte		NOMBRE ET TAILLE										
Existant/ Inadapté												
Inexistant												
REDACTEUR	REDACTEUR FDN											

## ANNEXE 7 | EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ARMURERIES

MAG Burundi - Fiche évaluation sites d'armement - NOVEMBRE 2010

DESCRIPTIF BATIMENT STOCKAGE - RESEAUX				
LIEU DE STOCKAGE CLAIR	Une fiche par lieu de stockage			
	Code unité			
<p><b>Réseau électrique</b> système antidéflagrant Accès, tableau général a l'extérieur Canalisation protégée/balisées dispositif coupure en urgence</p>	<table border="1"> <tr><td>Existant/Adapte</td></tr> <tr><td>Existant/ Inadapté</td></tr> <tr><td>Inexistant</td></tr> </table>	Existant/Adapte	Existant/ Inadapté	Inexistant
Existant/Adapte				
Existant/ Inadapté				
Inexistant				
<p><b>Système prise de terre</b> Protection foudre, paratonnerre</p>	<table border="1"> <tr><td>Existant/Adapte</td></tr> <tr><td>Existant/ Inadapté</td></tr> <tr><td>Inexistant</td></tr> </table>	Existant/Adapte	Existant/ Inadapté	Inexistant
Existant/Adapte				
Existant/ Inadapté				
Inexistant				
<p><b>Eclairage</b> Intérieur/extérieur Normes éclairage, mini 75 lux Eclairage de secours</p>	<table border="1"> <tr><td>Existant/Adapte</td></tr> <tr><td>Existant/ Inadapté</td></tr> <tr><td>Inexistant</td></tr> </table>	Existant/Adapte	Existant/ Inadapté	Inexistant
Existant/Adapte				
Existant/ Inadapté				
Inexistant				
<p><b>Eau</b> Branchement, répartition Accès, systeme incendie, évacuation</p>	<table border="1"> <tr><td>Existant/Adapte</td></tr> <tr><td>Existant/ Inadapté</td></tr> <tr><td>Inexistant</td></tr> </table>	Existant/Adapte	Existant/ Inadapté	Inexistant
Existant/Adapte				
Existant/ Inadapté				
Inexistant				
<p><b>Ligne Téléphonique</b> Fixe</p>	<table border="1"> <tr><td>Existant</td></tr> <tr><td>Inexistant</td></tr> </table>	Existant	Inexistant	
Existant				
Inexistant				
<p><b>Alarme</b> Systèmes divers paramétrique, volumétrique,... Tableau, batterie de secours</p>	<table border="1"> <tr><td>Existant/Adapte</td></tr> <tr><td>Existant/ Inadapté</td></tr> <tr><td>Inexistant</td></tr> </table>	Existant/Adapte	Existant/ Inadapté	Inexistant
Existant/Adapte				
Existant/ Inadapté				
Inexistant				
<p><b>Signalisation - Balisage</b> Voies intérieures signalées/balisées</p>	<table border="1"> <tr><td>Existant/Adapte</td></tr> <tr><td>Existant/ Inadapté</td></tr> <tr><td>Inexistant</td></tr> </table>	Existant/Adapte	Existant/ Inadapté	Inexistant
Existant/Adapte				
Existant/ Inadapté				
Inexistant				
<p><b>Entretien</b> Installation ext/int</p>	<table border="1"> <tr><td>Adapte</td></tr> <tr><td>Inadapte</td></tr> </table>	Adapte	Inadapte	
Adapte				
Inadapte				
REDACTEUR	REDACTEUR FDN			

## ANNEXE 7 | EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ARMURERIES

MAG Burundi - Fiche évaluation sites d'armement - NOVEMBRE 2010

DESCRIPTIF STOCKAGE - SECURITE PROTECTION	
LIEU DE STOCKAGE CLAIR	Une fiche par lieu de stockage
	<b>Code unité</b>
<b>Affichage Sécurité</b>	Existant/Adapte
Affiche type de produits stockes	Existant/ Inadapté
Affiche risque incendie Int/ex	Inexistant
Affiche interdictions diverses	
<b>PROTECTION</b>	Existant/Adapte
Périmètre de sécurité/gardes	Existant/ Inadapté
Clôture, barrières, éclairage secours	Inexistant
Systèmes de communication radio	
Contrôle/registre accès	Existant/Adapte
Contrôle des clés	Existant/ Inadapté
Formation armurier	Inexistant
<b>SECURITE INCENDIE</b>	Existant/Adapte
installations fixes et/ou mobiles	Existant/ Inadapté
Systèmes de détection incendie	Inexistant
Dispositifs coupe-feu	
Consignes plan urgence	Existant/Adapte
Formation armurier	Existant/ Inadapté
	Inexistant
<b>PLAN DE DEFENSE</b>	Existant/Adapte
GARDE / PATROUILLE	Existant/ Inadapté
DIFFUSION ALERTE	Inexistant
<b>REMARQUES</b>	
<b>REDACTEUR</b>	<b>REDACTEUR FDN</b>

## ANNEXE 7 | EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ARMURERIES

MAG Burundi - Fiche évaluation sites d'armement - NOVEMBRE 2010

INVENTAIRE 1/3 - ARMES	
LIEU DE STOCKAGE CLAIR	Une fiche par lieu de stockage
	Code unité
<b>STOCKAGE ARMES</b>	Existant/Adapte
Râteliers fixes et/ou soudés	Existant/ Inadapté
Armes en sécurité (désactivée)	Inexistant
Verrouillage des armes	
Entretien des armes	Existant/Adapte
Comptabilité/Gestion/inventaire/mouv	Existant/ Inadapté
Formation armurier	Inexistant

### RECAPITULATIF COMPOSITION DES STOCKS

Identification précise/famille/nombre/type/pays/marquage/enregistrement/situation

ARMES LEGERES	Dotation	Hors service	Saisie	Obsolète	Remarques
Pistolet/revolver					
Pistolet signaleur					
Fusil/carabine guerre					
Fusil de precision					
Fusil de chasse					
Fusil d'assaut					
Pistolet mitrailleur					
Fusil mitrailleur					
<b>TOTAL</b>					

ARMES COLLECTIVES	Dotation	Hors service	Saisie	Obsolète	Remarques
Fusil sans recul					
Mitrailleuse lourde					
mortier leger					
mortier lourd					
Lance grenade portatif					
Lance roquette portatif					
Lance missile portatif					
Systemes portatifs man					
Canon AC portatif					
Canon AA portatif					
<b>TOTAL</b>					

COMMENTAIRES
REDACTEUR
REDACTEUR FDN



## ANNEXE 7 | EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ARMURERIES

MAG Burundi - Fiche évaluation sites d'armement - NOVEMBRE 2010

<b>DESCRIPTIF BATIMENT STOCKAGE - CROQUIS</b>
---

LIEU DE STOCKAGE CLAIR
------------------------

NORD

<b>Code unité</b>
ECHELLE

REDACTEUR
-----------

REDACTEUR FDN
---------------



PROCES VERBAL ENREGISTREMENT (Munition – explosif – artifices) V1

UNITE :  
Magasin :

DATE :  
PROVINCE :  
Région militaire :

	Désignation	Type	Origine	QTE	Observations
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

Signature représentant de l'unité

Signature représentant Equipe FDN



## ANNEXE 10 | DOCUMENTS CONSULTÉS

### MAG

- > “BURUNDI: Massive dynamite explosion risk removed” | AlertNet | 22 mai 2012
- > MAG CWD Global Update | May 2011
- > MAG CWD Global Update | June 2011
- > Grant Progress Report to PM/WRA: December 1, 2011 to February 29, 2012 | Mars 2012
- > Jacques Delemarle et Xavier Renou | Évaluation de l’armement de la Police nationale burundaise: Rapport sur l’état et les conditions de stockage des armes légères et de petits calibres | MAG | Bujumbura | 31 mai 2009
- > MAG Burundi Programme Monthly Update | January 2010
- > MAG Burundi Programme Monthly Update | July 2010
- > MAG Burundi Programme Monthly Update | January 2011
- > MAG Burundi Programme Monthly Update | January 2012
- > MAG Burundi Programme Monthly Update | February 2012
- > MAG Burundi Programme Monthly Update | March 2012
- > MAG Burundi Lettre mensuelle | Avril 2012
- > Procédures Opérationnelles Permanentes: Opérations de PSSM/ALPC | Version 1 | Décembre 2011
- > “Projets de MAG en appui au Ministère de la Sécurité Publique dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC: Rapport Final,” MAG, Bujumbura | 22 décembre 2010

Centre for International Cooperation and Security (CICS) | “*Disarmament, Demobilisation and Reintegration (DDR) and Human Security in Burundi*” Desk Review | University of Bradford | Juillet 2008

Geoff Burt and Chelsea Plante | “*Burundi Country Profile*” | Security Sector Reform Resource Centre | The Centre for International Governance Innovation | Mai 2010

Human Rights Watch | “*You will not have peace while you are living*” – The Escalation of Political Violence in Burundi | Human Rights Watch | Mai 2012

Julie Claveau (MAG) | “*Consolidating Peace through PSSM Projects in Burundi*” in Journal of ERW and Mine Action | Issue 14.2 | Summer 2010

Landmine Monitor report | Burundi country profile 2010 | Consulté le 5 juin 2012

OECD | *Investing in Security: A Global Assessment of Armed Violence Reduction Initiatives* | Conflict and Fragility, OECD Publishing | 2011

Owen Greene and Elizabeth Kirkham | “*Preventing Diversion of Small Arms and Light Weapons: Issues and Priorities for Strengthened Controls*” | Biting the Bullet Policy Report | University of Bradford and Saferworld | Février 2009

République du Burundi | Ministère de la Sécurité Publique | Plan D’Action National pour le contrôle, la gestion des armes légères et de petit calibre et le désarmement de la population civile (2011-2015) | Avril 2011

## ANNEXE 10 | DOCUMENTS CONSULTÉS

---

- > Saferworld, “*Harmonising small arms control legislation: Selected case studies from the Great Lakes region and Horn of Africa*” | Saferworld, London | Mars 2011
- > Small Arms Survey | “*Unplanned Explosions at Munitions Sites*” | Small Arms Survey Research Note: Weapons and Markets | No. 6 | Janvier 2012
- > Stéphanie Pézard and Nicolas Florquin | “*Small Arms in Burundi: Disarming the Civilian Population in Peacetime*” | Small Arms Survey and Ligue Iteka | Août 2007
- > Stéphanie Pézard and Savannah de Tessières | “*‘Insecurity is also a War’: An Assessment of Armed Violence in Burundi*” | Small Arms Survey | Secrétariat de la Déclaration de Genève | Genève 2009
- > The Centre for International Governance Innovation (CIGI) (2009) | Security Sector Reform Monitor: Burundi | Vol. 1 | Waterloo: CIGI
- > The Centre for International Governance Innovation (CIGI) (2010) | Security Sector Reform Monitor: Burundi | Vol. 2 | Waterloo: CIGI
- > PNUD | Rapport sur le Burundi de 2008 vers 2010 | Août 2010
- > Conseil de sécurité des Nations Unies | Troisième rapport du Secrétaire général sur l’Opérations des Nations Unies au Burundi (S/2005/149) | 8 mars 2005
- > Willy Nindorera | *Security Sector Reform in Burundi: Issues and Challenges for Improving Civilian Protection* | CENAP/NSI Working Paper | 12 juillet 2007

## NOTES

---



**Centre International de Déminage Humanitaire | Genève**  
**Geneva International Centre for Humanitarian Demining**

7bis, av. de la Paix | BP 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse  
t. + 41 (0)22 906 16 60 | f. + 41 (0)22 906 16 90  
info@gichd.org | [www.gichd.org](http://www.gichd.org)